Le Petit Langonnais

Informer - Partager - Rassembler

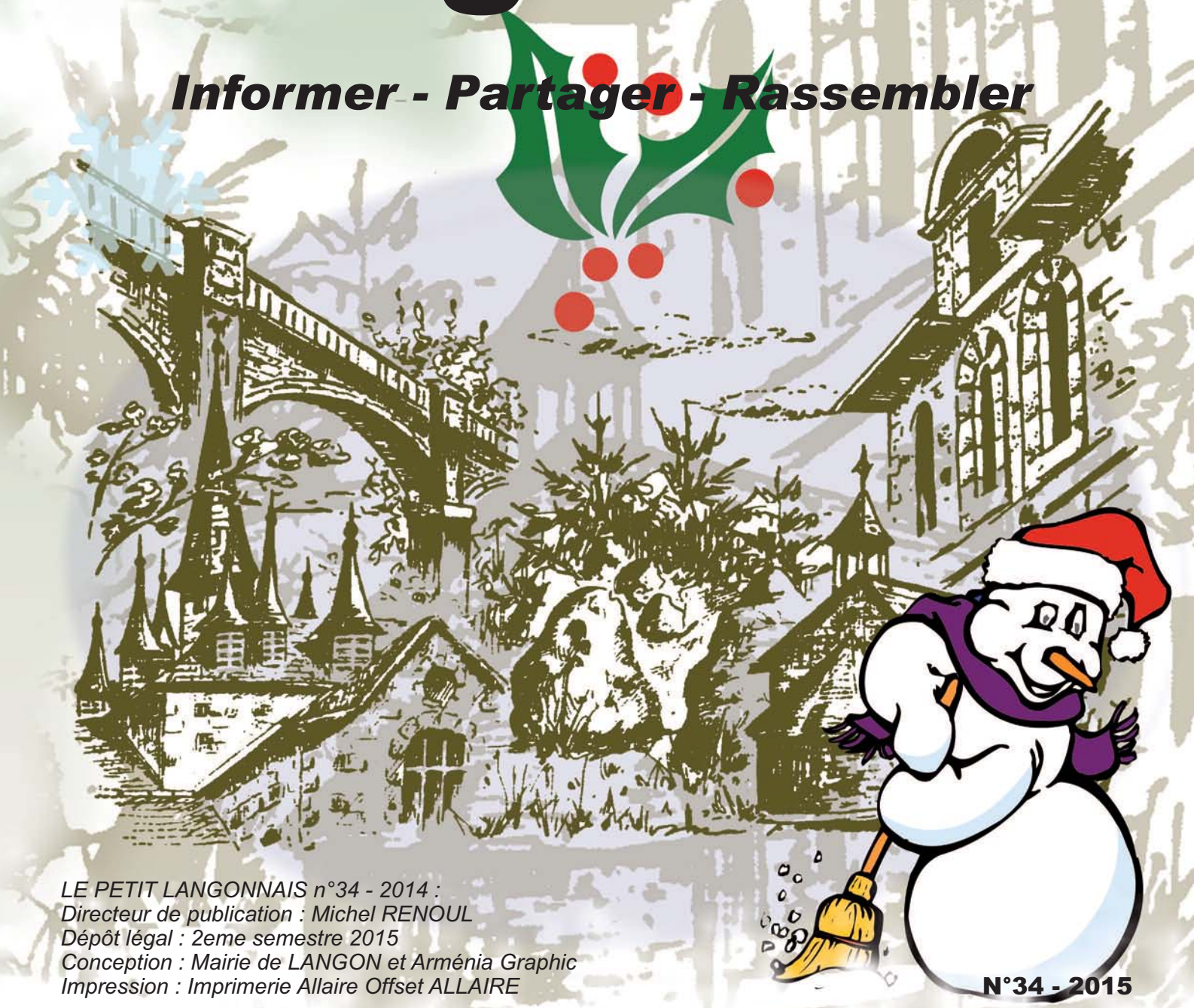

LE PETIT LANGONNAIS n°34 - 2014 :
Directeur de publication : Michel RENOUL
Dépôt légal : 2eme semestre 2015
Conception : Mairie de LANGON et Arménia Graphic
Impression : Imprimerie Allaire Offset ALLAIRE

N°34 - 2015

SOMMAIRE

Sommaire	P. 2
Mot du Maire	P. 3
Principales décisions du Conseil Municipal	P. 4 - 16
Bilan des travaux et investissements 2015	P. 17
Eglise – Point sur la réhabilitation	P. 18 - 19
ALSH de la Toussaint	P. 20
Opération « Argent de poche »	P. 20
Hardy-Roux – la fin d'une entreprise Langonnaise	P. 21
Les écoles	P. 21 - 22
La Vie Associative	P. 24 - 27
La Mission Locale	P. 27
L'ASSAD du Pays de Redon	P. 28
Etat Civil	P. 28
Nouvelles règles du démarchage à domicile	P. 29
Informations réseau d'eau, SNCF et ERDF	P. 29 -32
Passage à la TNT	P. 32
Environnement	P. 32
Infos pratiques	P. 33
Liste des Associations	P. 34
Agenda	P. 34
Liste des artisans commerçants	P. 35
Classes 5	P. 36

Vous trouverez en pages intérieures un état des travaux réalisés ou en cours depuis le début de l'année : buts de foot, jeux extérieurs sur la zone de loisirs, modernisation et entretien de la voirie dans le secteur de la Mouchais et bien sûr les travaux de l'église dont la 1ère tranche doit être terminée prochainement, etc. Deux vidéoprojecteurs ont été achetés pour l'école Léo Ferré. Le bureau d'études qui sera chargé de conduire la révision du Plan Local d'Urbanisme (Agence CITTE-CLAES de Saint-Herblain), de même que celui qui est chargé de la refonte du site Internet (CREASIT de Nantes). Un article est également consacré aux salariés de l'entreprise Hardy-Roux pour qui j'ai une pensée toute particulière.

➪ Plusieurs d'entre vous s'interrogent sur les différentes démissions intervenues depuis le mois de janvier 2015. Toutes les démissions concernent la liste « Vivre Langon autrement ». Après le décès, le 21 Janvier 2015, de M. Jean-François JOLLY, conseiller de la liste minoritaire « Vivre Langon autrement », Mme Marine GAUVIN, la suivante sur la liste et nouvellement élue, a démissionné sans avoir assisté à une réunion de Conseil Municipal. Elle a été remplacée par le suivant sur la même liste, M. Jean-Pierre BIGOT, qui a été conseiller municipal du 3 février au 3 Septembre 2015 –date de sa démission.

➪ M. Bigot a siégé aux 4 séances du conseil municipal qui ont eu lieu entre février et début septembre 2015. Durant les 8 mois de son mandat, M. Bigot a travaillé pour l'intérêt collectif. Je me dois de le remercier pour sa participation constructive aux séances du Conseil Municipal mais aussi au sein des commissions de travail. Il a notamment été d'un grand soutien dans l'élaboration du PEDT (Projet Educatif de Territoire) où il nous apporté son expertise et sa connaissance du sujet, toujours dans le souci de l'intérêt des enfants et en tenant compte des contraintes de la Commune. Je le remercie pour ce qu'il a donné à la Commune.

➪ Après la démission de M. Bigot, le 3 septembre, Mme Gaëla GAUTIER, la suivante sur la liste « Vivre Langon autrement », devenue de fait conseillère municipale, a présenté sa démission le 15 Septembre. Puis, M. Fabien TUAL, le suivant sur la même liste, a démissionné de son mandat de conseiller municipal le 24 Septembre. Je tiens à préciser que, tout comme Mme Marine GAUVIN, Mme GAUTIER et M. TUAL ont démissionné sans avoir siégé à un seul Conseil Municipal.

➪ La suivante sur la liste minoritaire « Vivre Langon autrement », Mme Eve GAULIN a pris ses fonctions de conseillère municipale, le 24 Septembre dernier.

➪ En ce qui concerne le fonctionnement des séances du Conseil Municipal et sans que cela soit une obligation pour le Maire dans les communes de moins de 3 500 habitants, chaque conseiller est destinataire quelques jours avant la séance, de la préparation de celle-ci qui reprend, point par point et de façon détaillée, l'exposé de chaque question à l'ordre du jour avec les motivations et éventuellement les conclusions des commissions communales concernées -commissions dans lesquelles siègent des représentants des 2 listes. Chaque conseiller sait très bien qu'il peut me rencontrer en amont de la réunion pour obtenir des renseignements sur les dossiers soumis au Conseil Municipal.

➪ Enfin, au nom du Conseil Municipal et des langonnais, je voudrais présenter mes condoléances à la famille de Mme Yvonne RENOUARD. Ses obsèques ont eu lieu le 11 Septembre 2015 à Chateaugiron. Mme RENOUARD a été Maire de Langon de 1975 à 1981.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, avant de vous retrouver le vendredi 8 janvier 2016 à 19h à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux à laquelle vous êtes tous invités.

Michel RENOUL

Séance du 05 Juin 2014

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Alexandra MESNIL, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, M. Michel BINET, Mme Pasquale BREGER, M. Jean-Pierre BIGOT.
ABSENTES EXCUSEES : Mmes Paulette MARCHAND (pouvoir à M. Gilles COUANAULT), Pilar BINET (pouvoir à M. Michel RENOUL)

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DES DROITS DU SOLS ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

28 des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Redon avaient confié par convention l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine, le maire restant compétent pour délivrer ou refuser ces autorisations.

L'article 34 de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové met un terme à cette mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015.

La Communauté de Communes propose la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, tel que le prévoit l'article L5211-4-2 du C.G.C.T.

Une convention, signée entre la Communauté de Communes et la Commune, a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition du service. Celle-ci prévoit une répartition précise des tâches incombant à la Commune et à la C.C.P.R, étant précisé que la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes reste de la compétence exclusive du maire.

Chacune des communes concernées versera une contribution financière relative aux charges de fonctionnement du service engagées à compter du 1er juillet 2015. Le montant de cette contribution sera calculé sur la base d'un tarif par type d'acte en janvier 2016.

La présente convention ayant un caractère expérimental, elle entrera en vigueur le 1er juillet 2015 et sera caduque une fois que la convention portant sur l'année 2016 sera exécutoire.

Le Conseil Municipal, par 13 voix Pour et 2 voix Contre (M. Binet et Mme Bréger) :

- DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme créé par la Communauté de Communes du Pays de Redon, à compter du 1er juillet 2015 ;
- APPROUVE la convention;
- APPROUVE le mode de financement du service commun tel que précisé dans la convention ;

SENTE PIETONNE SECURISEE RUE DE RENAC – EFFACEMENT RESEAU ELECTRIQUE BT

Dans le cadre de l'aménagement de la sente piétonne sécurisée, à l'entrée de l'agglomération rue de Renac, une étude a été demandée au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) pour l'effacement des réseaux.

Pour le SDE35, l'étude se fait en 2 temps :
- Dans un 1er temps, le SDE35 fait une étude sommaire pour l'effacement du réseau électrique Basse Tension, accompagnée du tableau de financement. Cette étude doit faire l'objet d'une validation par le Conseil Municipal, avant d'engager l'étude détaillée.
- Dans un 2ème temps et après validation de l'étude sommaire par le Conseil Municipal, le SDE35 réalise l'étude détaillée pour l'effacement des réseaux Téléphone et Eclairage Public –étude à valider également par le Conseil Municipal.

Les subventions relatives à l'effacement des réseaux électriques ne sont attribuées que si tous les réseaux sont effacés (éclairage public, téléphone…).

Pour l'étude sommaire de l'effacement du réseau électrique BT (Basse Tension), le SDE35 a réalisé son étude sommaire en 2 tranches :
- Tranche 1 : du bourg jusqu'à la route qui rejoint la route de Beslé
- Tranche 2 : de la route qui rejoint la route de Beslé jusqu'à chez Bécokit.

Etude du SDE35 :

LIBELLÉ	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Montant HT Tvx	157 500 €	165 300 €	322 800 €
Taux subvention	80 %	80 %	80 %
Montant subvention	126 000 €	132 240 €	258 240 €
A charge pour la Commune	31 500 €	33 060 €	**64 560 €**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, à l'unanimité :

- Valide la proposition sommaire du Syndicat Départemental d'Energie (SDE 35), pour l'effacement du réseau électrique Basse Tension –proposition chiffrant la participation de la Commune à la somme de 64 500 €,
- Demande au SDE35 de réaliser l'étude détaillée pour l'effacement des réseaux Téléphone et Eclairage Public,
- Sollicite la subvention du SDE 35 pour les travaux d'effacement des réseaux.

FORMATION DE L'ANIMATEUR – ORGANISATION D'UN CLSH

Dans le cursus de sa formation BPJEPS, l'animateur communal, coordonnateur des activités périscolaires, doit mettre en place un Accueil de Loisirs sans Hébergement du 13 au 24 Juillet prochains, pour des jeunes de 7/12 ans. Les repas seront servis à la cantine de l'école St Marcellin Champagnat.

A la demande de Mme Bréger, M. le Maire précise que l'accueil se fera à la Salle des Sports.

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative, le Conseil Municipal, par 13 voix Pour et 2 Abstentions (M. Binet et Mme Bréger) :

- Autorise l'animateur communal à organiser un accueil de loisirs sans hébergement (à la journée), du 13 au 24 Juillet 2015. Les repas seront livrés par Océane de Restauration. L'agent en emploi d'avenir participera à l'encadrement de ce camp.
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec l'Association Clément Emile Roques et l'OGEC, respectivement propriétaire et gestionnaire de l'école St Marcellin Champagnat, pour l'utilisation de la cantine, de la cuisine, des W.C. et de la cour de l'école.
- S'engage à payer les dépenses correspondantes,
- Fixe le tarif à 7 €/jour et par jeune.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – MISE EN PLACE D'UN PEDT – VALIDATION

Depuis plusieurs mois, le Comité de Suivi, mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires, travaille à l'élaboration d'un PEDT (Projet Educatif Territorial). Le projet de PEDT a été validé le 20 Mai 2015 par le Comité de Suivi.

Il doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant d'être adressé à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de Redon.

M. le Maire fait savoir que M. Bigot propose de rajouter, au PEDT validé par le Comité de Suivi, au point 6.5 Activités pressenties dans le cadre du PEDT, « Ouverture Culturelle : musique, danse traditionnelle… ». M. le Maire est d'accord puisque le Groupement Culturel Breton s'est engagé à assurer une prestation le vendredi soir, de 15h30 à 16h30 à l'école St Marcellin Champagnat. Une demande a été faite, auprès du Groupement Culturel Breton, pour une 2ème intervention auprès de l'école Léo Ferré.

Au regard des activités de qualité mentionnées dans le PEDT, M. Binet s'interroge sur les compétences du personnel communal intervenant dans les TAPS (Temps d'Activités Périscolaires). M. le Maire fait savoir que la mise en place de formations (BAFA…) est à l'étude et que certains agents sont déjà qualifiés. M. Bigot rappelle que c'est le rôle du Comité de Suivi d'étudier le respect des normes d'encadrement. M. le Maire insiste sur le fait que les animations seront mises en place en fonction de la capacité financière de la Commune.

Mme Bréger fait remarquer que lors de la validation du PEDT, il y a eu 4 abstentions. M. le Maire répond que les autres membres du Comité de Suivi ont voté Pour (14 présents au moment du vote).

Sur proposition du Comité de Suivi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour et 2 Abstentions (M. Binet et Mme Bréger) :

- Valide le Projet Educatif Territorial (PEDT), en y ajoutant « Ouverture Culturelle : musique, danse traditionnelle… » au point 6.5 – Activités pressenties dans le cadre du PEDT.
- Conformément au contenu du PEDT sur l'utilisation des locaux, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation des locaux de l'école St Marcellin –convention avec l'association Clément Emile Roques, propriétaire des locaux, l'OGEC, gestionnaire

et la Directrice de l'école –utilisation pour la cantine, la garderie, les TAPS.

ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS 2015

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vote, pour l'année 2015, les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant 2015 Voté	Obervat°
Amicale Laïque Langon	450,00 €	
Espérance de Langon	2 000,00 €	
ARCADES	1 700,00 €	
A.P.E. Ecole Publique Langon	1 500,13 €	67él x 22,39 €
A.E.P.E.C. Ecole Privée Langon	1 253,84 €	56él x 22,39 €
A.C.C.A. Langon	150,00 €	
Comité des Fêtes Langon	1 500,00 €	
le Temps de Vivre-Hôpital de Gd Fougeray	300,00 €	
Assoc.Maires d'I-et-V	563,64 €	
Communes patrimoine rural (1,5 €/hab)	2 202,00 €	
TOTAL	**11 619,61 €**	

SIVU QUATRE A 4 - DISSOLUTION

Le SIVU Quatre à 4, créé en 2003, est composé de 4 communes : Langon, Renac, Saint Just et la Chapelle de Brain. Par convention, le Syndicat a confié à la Fédération d'Animation Rurale de Redon, sous forme de prestation, la mise en œuvre de l'accueil et de l'animation pour l'enfance et la jeunesse (de 3 à 17 ans). La convention entre la Fédé et le SIVU Quatre à 4 se termine le 31 Août 2015.

A l'initiative de M. le Président du SIVU Quatre à 4, une réunion a été organisée, le 1er Avril 2015, avec le Comité Syndicat du SIVU et les maires des 4 communes composant le syndicat. M. le Président a exposé les difficultés à élaborer le budget primitif 2015 : malgré la participation annuelle de 11 €/habitant versée par les communes, le déficit réel du syndicat correspond à la somme de 66 099 € qui aurait dû être versée à la Fédé pour la prestation fournie en 2014 mais qui n'a pas pu l'être faute de trésorerie. Par ailleurs, au niveau des animations, la fréquentation est en baisse constante.

D'autre part, avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui s'impose aux écoles publiques, les 4 communes n'ont plus les mêmes besoins : seules, les écoles de Langon ont mis en place la semaine de 4,5 jours, les écoles des autres communes sont restées à 4 jours. La Commune de Langon doit mettre en place un PEDT (Projet Educatif Territorial) qui intègre le temps scolaire et le temps périscolaire. Les autres communes ne sont pas concernées par le PEDT. Il en résulte des besoins différents, notamment pour les nouvelles activités péri-éducatives et les mercredis.

Sur ces constatations, le Comité Syndical du SIVU Quatre à 4, à l'unanimité et avec l'accord unanime des maires des 4 communes, demande la dissolution du Syndicat -chaque commune reprenant la compétence enfance-jeunesse.

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour et 2 Contre (M. Binet et Mme Bréger) :

Considérant que le SIVU Quatre à 4 ne proposera plus aucune activité aux enfants des 4 communes, après le 31 Août 2015 ;

- Demande à reprendre, à compter du 1er Septembre 2015, la compétence « Enfance et Jeunesse » transférée au SIVU « Quatre à 4 » en 2003.
- Demande la dissolution du SIVU « Quatre à 4 » dès que les questions administratives et financières auront été réglées.
- S'engage à prendre en charge, conformément aux statuts, les conséquences financières de cette décision.
- Précise que le transfert de l'actif sera effectué par répartition entre les communes membres du SIVU « Quatre à 4 ».
- Précise qu'un arrêté de dissolution du représentant de l'Etat déterminera les conditions dans lesquelles le SIVU « Quatre à 4 » sera liquidé.

ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31.12.2014 PRESENTEE PAR M. JEGOU, RECEVEUR MUNICIPAL

M. Jégou, Inspecteur Divisionnaire à la Trésorerie de Redon, fait une présentation sur la situation financière

de la Commune, au 31 Décembre 2014, – situation comparée aux communes de même strate (entre 500 et 1 999 habitants).

En conclusion de sa présentation :

« L'analyse des comptes de la Commune de LANGON ne présente pas d'anomalie ou de faiblesse particulière. Les ratios sont, à tout point de vue, satisfaisants.

Toutefois, le contexte économique actuel, caractérisé par un resserrement des recettes et la mise en évidence des limites de l'action sur les taux des impôts locaux, ainsi que par une répercussion sur le niveau des charges de décisions législatives, nécessite de maintenir une gestion prudente pour les années à venir. »

Séance du 9 Juillet 2015

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Alexandra MESNIL, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mmes Marie-Annick BASSIN, Pilar BINET, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN(absente pour les 2 premières questions), M. Michel BINET, Mme Pasquale BREGER, M. Jean-Pierre BIGOT.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Eugène PLESSIS

CANTINE MUNICIPALE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Sur proposition de la commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Binet et Mme Bréger) :
Retient, pour l'année scolaire 2015/2016, la proposition d'Océane de Restauration pour la confection et la livraison des repas à la cantine municipale, au prix de 1.965 € TTC/repas composé d'un hors d'œuvre, 1 plat protidique et sa garniture, 1 produit laitier, 1 dessert, Condiments et pain fourni par la boulangerie de Langon (serviette papier fournie et mise à disposition gratuite sur chaque site du matériel de remise en température et de conservation). Océane livrera également les repas pour le mercredi midi (semaines scolaires) et les vacances lorsqu'un accueil sera mis en place.

CANTINE MUNICIPALE – TARIF

Pour la cantine, le déficit supporté par la Commune en 2014 est de 29 650.75 € (contre 26 245.44 € en 2013), soit 1.69 €/repas en 2014 (contre 1.44 €/repas en 2013).

Un repas coûte 5.06 € à la commune de Langon.

Beaucoup de Communes pratiquant la différenciation de tarif entre les enfants de la Commune et les enfants domiciliés hors commune, la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative propose de ne pas augmenter le tarif (3,40 €) pour les enfants domiciliés à Langon et de le passer à 4 € pour les enfants hors Commune.

Mme Bréger constate que l'augmentation est importante pour les parents domiciliés à l'extérieur de la Commune et qu'il s'agit d'un faux débat : par exemple, on ne vérifie pas le domicile des personnes qui empruntent la voirie communale. M. le Maire répond que Langon supporte beaucoup de charges de centralité supplémentaires avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et que les parents des communes extérieures ont la possibilité d'intervenir auprès de leur Maire pour demander la prise en charge de la différence entre le prix pour les familles de Langon et les familles domiciliées hors commune. M. Binet fait remarquer qu'il ne faudrait que cette nouvelle tarification incite les parents concernés à retirer leurs enfants des écoles.

Pour les Communes extérieures acceptant de prendre en charge cette différence, une convention sera passée avec la commune de Langon. Le tarif de la commune de Langon sera appliqué pour les enfants domiciliés dans ces communes.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 contre (M. Binet et Mme Bréger) :

- A compter du 1er Septembre 2015, décide de ne pas augmenter le prix du repas facturé 3.40 € aux parents domiciliés à Langon. Le prix de 3.40 € sera également facturé aux parents domiciliés hors commune pour les communes qui auront signé une convention avec Langon pour la prise en charge de la différence entre le prix facturé pour Langon et le prix hors commune.
- Pour les enfants domiciliés hors commune et pour lesquelles il n'y a pas de conventionnement avec la Commune de Langon, le repas sera facturé 4 €.
- Fixe au coût de revient, soit 5.06 €/repas, le prix à payer par les parents des enfants déjeunant à la cantine municipale et qui n'auront pas été inscrits au moins 2 jours ouvrés à l'avance.

ACCUEIL DU MATIN-DU SOIR ET DU MERCREDI MIDI – TARIF

Modalités de facturation pour les enfants fréquentant la garderie municipale :
- Enfant présent le matin : 1 tarif de base

- Enfant présent le soir ou le mercredi midi : 1 tarif de base
- 2 tarifs de base sont facturés par ¼ d'heure au-delà de 18h30 ou de 12h30 pour le mercredi.

Le tarif de base est de 1.40 € pour l'année scolaire 2014/2015. Le déficit de la garderie supporté par la Commune en 2014 est de 8 320.40 € (contre 6 890.33 € en 2013), soit 0.98 € par tarif de base (contre 0.87 € en 2013).

Pour bénéficier d'une aide de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la tarification aux parents doit se faire en fonction de leur quotient familial, pour les accueils péri et extrascolaires. Il est donc nécessaire de déterminer les différentes tranches de quotient familial.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Bréger) :

↘ Décide de créer, à compter du 1er Septembre 2015, 5 tranches de Quotient Familial et de fixer comme suit, les tarifs à appliquer à l'accueil du matin, du soir et du mercredi midi –le tarif de la tranche 3, servant de référence, n'a pas subi d'augmentation pour les parents domiciliés à Langon :

Tranche de Quotient familial	Tarif de base	
	De Langon	Hors Commune
1 (de 0 à 500 €)	1.17 €	1.38 €
2 (de 501 à 600 €)	1.29 €	1.52 €
3 (de 601 à 850 €)	1.40 €	1.65 €
4 (de 851 à 950 €)	1.52 €	1.79 €
5 (supérieur à 950 €)	1.64 €	1.93 €

CANTINE MUNICIPALE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Tant que les familles n'auront pas fourni leur quotient familial, il leur sera appliqué les tarifs de la tranche 5, sans effet rétroactif possible.

Comme pour la cantine, il sera appliqué le tarif de Langon aux parents domiciliés à l'extérieur de Langon mais dont les Communes auront conventionné avec la Commune de Langon.

↘ Décide d'appliquer 2 tarifs de base par quart d'heure au-delà de 18h30 ou de 12h30 pour le mercredi (tout ¼ d'heure commencé est dû)

ACCUEIL DU MERCREDI APRES- MIDI – TARIF

Le SIVU Quatre à 4 n'assurant plus les accueils les mercredis après-midi à compter du 1er Septembre 2015, la commune mettra en place cet accueil. La commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative propose d'appliquer les mêmes tarifs que le SIVU Quatre à 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit, les tarifs à appliquer pour l'accueil du mercredi après-midi, à compter du 1er Septembre 2015 – le tarif de la tranche 3, servant de référence :

Tranche de Quotient Familial	½ Journée avec repas		½ Journée sans repas	
	De Langon	Hors Commune	De Langon	Hors Commune
1 (de 0 à 500 €)	5 €	7 €	4 €	6 €
2 (de 501 à 600 €)	5.50 €	7.50 €	4.50 €	6.50 €
3 (de 601 à 850 €)	6 €	8 €	5 €	7 €
4 (de 851 à 950 €)	6.50 €	8.50 €	5.50 €	7.50 €
5 (supérieur à 950 €)	7 €	9 €	6 €	8 €
Accueil du soir (entre fin des activités et 18h30)	1 €	1 €	1 €	1 €

Tant que les familles n'auront pas fourni leur quotient familial, il leur sera appliqué les tarifs de la tranche 5, sans effet rétroactif possible.

Il sera appliqué le tarif de Langon aux parents domiciliés à l'extérieur de Langon mais dont les Communes auront conventionné avec la Commune de Langon, pour la prise en charge de la différence entre les 2 tarifs (domicile à Langon et domicile à l'extérieur).

ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES – CONVENTIONS DDCSPP – CAF-MSA - CCPR

L'accueil périscolaire comprend :
- ↘ L'accueil du matin (avant les cours)
- ↘ L'accueil du soir : TAPS et l'accueil jusqu'à 18h30 (après les cours)
- ↘ L'accueil du mercredi midi, de 11h45 à 12h30
- ↘ L'accueil du mercredi après-midi : de 11h45 à 18h30.

L'accueil extrascolaire comprend :
- ↘ L'accueil pendant les vacances scolaires.

Pour mettre en œuvre ces différents services à la population, des conventions doivent être passées avec la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et également la CCPR (Communauté de Communes du Pays de Redon) pour le Contrat Enfance Jeunesse. Un avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé entre la CAF et le CCPR, pour 2015 à 2017, sera nécessaire pour intégrer la Commune de Langon sur la période du 1er Septembre 2015 au 31 Décembre 2017.

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires/Sports/Vie Associative, le Conseil Municipal, à

l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire et l'autorise à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre des activités péri et extra-scolaires.

■ ACCUEILS CANTINE-PERI ET EXTRASCOLAIRES – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un règlement de fonctionnement unique est mis en place pour la cantine municipale, les accueils péri et extrascolaires. Le projet de règlement a été étudié par la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative et transmis à chaque conseiller.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement unique pour la cantine municipale, les accueils péri et extrascolaires.

■ TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LEO LAGRANGE

L'association Léo Lagrange accepte d'assurer 3 animations par semaine, dans le cadre des TAPS (Temps d'Accueil Périscolaire), pour le prix de 28 € par séance. Coût à l'année pour 3 séances d'une heure par semaine = 3 300 €/an.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à passer avec l'association Léo Lagrange pour une intervention 3 fois par semaine, dans le cadre des TAPS.

■ TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT CULTUREL BRETON

Le Groupement Culturel Breton accepte d'assurer 1 animation par semaine, dans le cadre des TAPS, pour le prix de 38 € par séance.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à passer avec le Groupement Culturel Breton pour une intervention 1 fois par semaine, dans le cadre des TAPS.

■ TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DJENIES-DJEMBE

L'association Djenies-Djembe, de Guémené Penfao, accepte d'assurer 1 animation par semaine, dans le cadre des TAPS, pour le prix de 45 € par séance.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative et du Comité de Suivi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant que l'animation proposée par l'association Djenies-Djembé, pour l'école Léo Ferré, se rapproche de celle qui est proposée par le Groupement Culturel Breton à l'école St Marcellin Champagnat,

↘ Autorise le Maire à signer la convention à passer avec l'association Djenies-Djembé pour une intervention 1 fois par semaine, dans le cadre des TAPS.

■ OGEC ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT– MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

Le 15 Juillet 2014, une convention a été signée avec l'OGEC (Organisme de Gestion) de l'école St Marcellin Champagnat pour le prêt de main d'œuvre. Elle correspond à la mise à disposition de l'ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) pour la sieste du midi (35mn par jour scolaire) et pour les TAPS qui sont passés d'une durée de ¾ h en 2014/2015 à 1 heure au 1er septembre 2015. Il y a donc lieu de passer un avenant en conséquence.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'OGEC de l'école St Marcellin Champagnat, pour prendre en compte l'allongement d'un quart d'heure de la durée des TAPS, 2 fois par semaine.

■ SALLE POLYVALENTE – LOCATION DE LA SONORISATION - CAUTION

La sonorisation de la salle polyvalente est réglée pour toutes les manifestations et ne doit pas faire l'objet de modification. Il arrive assez souvent que, bien que le meuble de la sonorisation de la salle polyvalente soit fermé à clé, les utilisateurs la dérèglent. SONOWEST facture son déplacement et le réglage de la sono.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 350 € la caution spécifique à verser par les locataires de la salle polyvalente qui demandent à pouvoir utiliser la sonorisation – caution indépendante de celle fixée pour la location de la salle. La caution sera conservée par la Commune s'il est constaté que la sonorisation a été déréglée.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESCRIPTION

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Langon a été approuvé par le Conseil Municipal le 29 Avril 2010 et il y aurait lieu de prescrire sa révision pour les raisons suivantes :

- Mise en conformité avec les nouvelles législations, notamment la loi ALUR, les « lois Grenelle »,
- Mise en compatibilité avec les documents supra-communaux : SCOT du Pays de Redon, PLH (Plan Local d'Urbanisme) de la Communauté de Communes du Pays de Redon, SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vilaine…
- Fixation des objectifs de modération de consommation d'espace,
- Réalisation de la trame verte et bleue,
- Redéfinition des secteurs constructibles réservés à l'habitat dans un objectif de développement durable et économe du territoire communal.

Il y a donc lieu de réviser le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Il convient par ailleurs d'engager une procédure de concertation avec la population pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et de préciser les modalités de concertation à mener avec la population conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

VU les articles L.123 1 et suivants et R.123 1 et suivants du code de l'urbanisme ;
VU l'article L.300-2 du code de l'urbanisme ;
ENTENDU l'exposé de M. le Maire et sur proposition de la commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide :

- la prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire;
- les principaux objectifs définis pour la prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :
  - Mise en conformité avec les nouvelles législations, notamment la loi ALUR, les « lois Grenelle »,
  - Mise en compatibilité avec les documents supra-communaux : SCOT du Pays de Redon, PLH de la Communauté de Communes du Pays de Redon, SAGE Vilaine…
  - Fixation des objectifs de modération de consommation d'espace,
  - Réalisation de la trame verte et bleue,
  - Redéfinition des secteurs constructibles réservés à l'habitat dans un objectif de développement durable et économe du territoire communal.
- les modalités de concertation mises en œuvre pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme à savoir :
  - la tenue de réunion(s) publique(s)
  - la parution d'article(s) dans le journal communal d'informations
  - la mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat.
- la délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU ;
- la sollicitation de l'Etat d''une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme, ainsi qu'à tous les frais liés à cette décision ;
- le fait que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont inscrits au budget global 2015.

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L. 111-8 du même code, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, à l'issue de la concertation, le conseil municipal délibèrera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
- au Préfet d'Ille et Vilaine;
- au président du Conseil Régional ;
- au président du Conseil Départemental ;
- au président de la Chambre départementale d'Agriculture d'I-et-V, Rennes,
- au président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Redon
- au président de la Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine, Redon
- au président de la Communauté de Communes du Pays de Redon ;
- au président de la Communauté de Communes de Grand Fougeray ;
- au président du Pays de Redon et Vilaine, Redon
- au président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Redon ;
- au Président du Syndicat des Eaux de Port de Roche, Langon
- au Président du Syndicat Mixte de Production de Ouest 35, Guichen

- au Président du SPANC, Bains sur Oust,
- à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV), Redon,
- à la SNCF Bretagne Pays de Loire, Saint Pierre des Corps
- à Télédiffusion de France, Cesson Sévigné,
- à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, Redon
- aux Maires des Communes limitrophes

Conformément aux articles L.121-5 et L 123-8 du Code de l'Urbanisme, seront consultés à leur demande :

❒ Les associations locales d'usagers agréées dans les conditions définies à l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme;

❒ les Maires des Communes voisines ;

❒ les Présidents des EPCI voisins.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans les Départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

VOIRIE-RESTRUCTURATION 2015

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise EUROVIA, pour 42 525.75 € HT (51 030.90 € TTC) pour la restructuration 2015 de la voirie communale, à Mouchais

VOIRIE-POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise LEMEE LTP ZA la Souche 56310 SAINT DOLAY, pour la fourniture et la mise en œuvre de 20 tonnes de PATA (Point à Temps Autormatique), pour le prix de 18 384 € TTC.

VISITES DE LA CHAPELLE SAINTE AGATHE - CREATION D'UN POSTE

Dans le cadre de l'animation touristique de la commune, il serait bon de pouvoir assurer des visites de la Chapelle Sainte Agathe, sur la période du 20 juillet au 21 août 2015, à raison de 2h/jour du lundi au vendredi. L'association Arcades s'est engagée à assurer les visites bénévolement le samedi et le dimanche, pendant 2 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un emploi d'agent d'animation, en Contrat à Durée Déterminée du 20 Juillet au 21 Août 2015, à raison de 2 heures par jour, du lundi au vendredi. L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC.

PERSONNEL COMMUNAL TRANSFORMATION D'UN POSTE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer, à compter du 1er Juillet 2015, un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe (qui sera donc supprimé) en un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe (qui sera créé).

Séance du 9 Juillet 2015

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mmes Pilar BINET, Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN, M. Michel BINET, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN..
ABSENTE EXCUSEE : Mme Alexandra MESNIL (pouvoir à Michel RENOUL)

CONSEIL MUNICIPAL DEMISSIONS DE M. JEAN-PIERRE BIGOT, MME GAËLA GAUTIER PUIS M. FABIEN TUAL INSTALLATION DE MME. EVE GAULIN

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Pierre Bigot, élu de la liste minoritaire « Vivre Langon autrement » lui a remis sa démission le 3 Septembre dernier.

M. Jean-Pierre Bigot était devenu Conseiller Municipal, après la démission de Mme Marine Gauvin qui avait succédé à M. Jean-François Jolly, décédé le 21 Janvier 2015.

La démission de M. Jean-Pierre Bigot a pris effet dès le 3 Septembre 2015. Les textes prévoient que « le candidat venant, sur une liste, immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit… ».

La vacance du siège de M. Jean-Pierre Bigot a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant sur la liste, en l'occurrence Mme Gaëla Gautier. Ce candidat est investi de son mandat de par la Loi, sans que le Maire ait à prendre un acte particulier pour le nommer.

Cependant, Mme Gaëla Gautier a, elle aussi, présenté sa démission à M. le Maire, le 15 Septembre 2015.

Le suivant sur la liste, M. Fabien Tual, a également présenté sa démission à M. le Maire –démission reçue ce jour 24 Septembre à 10h45.
La suivante sur la liste, Mme Eve Gaulin devient, de fait, conseillère municipale. M. le Maire procède donc à l'installation de Madame Eve Gaulin comme nouvelle conseillère municipale, sur la liste minoritaire 'Vivre Langon autrement ».

La convocation du présent conseil municipal a été remise à Mme Gaulin, ce jour à 15h20.

Monsieur Binet demande à ce que les courriers de démission des conseillers municipaux soient lus en Conseil Municipal. M. le Maire répond qu'il a interrogé les services de la Préfecture et il lui a été répondu que, seul, le Préfet prend connaissance du contenu du courrier de démission et non le Conseil Municipal.

COMMISSION COMMUNALE CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATION

M. Jean-Pierre Bigot faisait partie de la commission communale Culture, Patrimoine, Communication. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer Mme Eve GAULIN, au sein de la commission communale Culture, Patrimoine, Communication.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Les membres de la C.A.O. sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Une liste a été établie en accord avec les 2 listes qui composent le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas voter à bulletins secrets et, par vote à mains levées, élit les membres de la Commission d'Appel d'Offres :
• Membres titulaires : Eugène Plessis, Cédric Déwimille et Michel Binet
• Membres suppléants : Maryvonne Gauvin, Philippe Gérard et Eve Gaulin.

EGLISE – DIAGNOSTIC DE L'ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Une consultation a été lancée pour faire établir, par un bureau d'études, le chiffrage et le phasage des travaux à réaliser pour l'achèvement de la restauration de l'église.

Sur proposition de la commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
• Retient l'option portant sur le diagnostic de la restauration intérieure,
• Retient la proposition de la SCP FOREST DEBARRE, architecte DPLG, 211 Boulevard Auguste Peneau 44300 NANTES et ses cotraitants, pour le prix de 24 300 € HT (28 680 € TTC), option comprise,
• Sollicite une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour ce diagnostic.

EGLISE – TRAVAUX EN COURS - MARCHES MOULLEC ET HERIAU – AVENANTS

Mme de Ponthaud, architecte chargée des travaux de l'église, propose 2 avenants aux marchés MOULLEC, pour le lot n° 2 – Charpente et HERIAU, pour le lot n° 3 - Couverture. Elle explique que :
↘ Suite à la réalisation de l'état sanitaire des bois après la découverte et la dépose du plancher, il s'est révélé la dégradation importante de 3 poutres maîtresses ainsi que des corbelets faisant la structure de la flèche. Afin d'avoir un support solide, il est impératif de procéder au changement de ces éléments.
↘ Le lot menuiserie n'ayant pas été attribué, la restauration des abats-sons a été confiée au charpentier ainsi que la mise en teinte de ces éléments.
↘ Suite à des infiltrations d'eau à la jonction de la noue du bras du transept Nord et du porche, une intervention urgente serait nécessaire pour la pose du noue métallique en zinc provisoire (zone hors projet).
↘ A l'aide de l''échafaudage du clocher, il a été constaté une fissuration des solins de mortier au droit de la croisée avec la nef, le chœur et le bras de transept Nord. Une reprise intégrale est nécessaire pour la pérennité de l'ouvrage.
↘ Afin d'améliorer sensiblement l'étanchéité au droit des bases des lanternons et d'harmoniser la lecture de ce volume, un habillage plomb en remplacement de l'ardoise est proposé.
↘ Du fait de la modification de la référence d'ardoise après la fermeture de la carrière d'Angers, une importante moins-value a été réalisée.

Pour MOULLEC, le montant de cet avenant s'élève à la somme de 6 594.32 € HT (7 913.18 € TTC). Récapitulatif du marché Charpente - MOULLEC :

Libellé	*Montant HT*	*Montant TTC*
Montant initial du marché	264 991.05 €	317 989.26 €
Montant avenant n° 1 (en plus)	6 594.32 €	7 913.18 €
Montant du marché (après avenant)	**271 585.37 €**	**325 902.44 €**

Pour HERIAU, le montant de cet avenant s'élève à la somme de -34 589.04 € HT (- 41 506.85 € TTC). Récapitulatif du marché Couverture - HERIAU :

Libellé	*Montant HT*	*Montant TTC*
Montant initial du marché	214 870.19 €	257 844.23 €
Montant avenant n° 1 (en plus)	- 34 589.04 €	- 41 506.85 €
Montant du marché (après avenant)	**180 281.15 €**	**216 337.38 €**

Sur proposition de la commission Travaux, Urbanisme, Voirie, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les avenants ci-dessus.

EGLISE – TRAVAUX EN COURS PROLONGATION DU DELAI

Durant le chantier, l'architecte, Mme de Ponthaud, a rencontré des difficultés imprévues –difficultés qui nécessitent une prolongation du délai jusqu'au 31 janvier 2016 –prolongation de délai acceptée par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

AMENAGEMENT SENTE PIETONNE SECURISEE RUE DE RENAC CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Une consultation a été lancée pour le choix d'un bureau d'études qui sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une sente piétonne sécurisée rue de Renac, à l'entrée de l'agglomération.

La Commune a bénéficié de l'assistance de Mme Léna JACQ, dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil Départemental pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, sur ce dossier.

Sur proposition de la commission Travaux, Urbanisme, Voirie, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la Société A'DAO Urbanisme de RENNES, qui fixe le taux d'honoraires à 4.47 % (sur un estimatif de travaux de 150 000 € HT), soit la somme de 8 040 € HT (9 648 € TTC),

REVISION DU P.L.U. CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Une consultation a été lancée pour le choix d'un bureau d'études qui sera chargé d'accompagner la Commune pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Sur proposition de la commission Travaux Urbanisme Voirie Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'Agence CITTE CLAES – Architecture Urbanisme Paysage de Saint-Herblain (44), pour un montant de 28 982.50 € HT (34 779 € TTC), et sollicite une subvention de l'Etat,

REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE - CHOIX DE LA SOCIETE

Une consultation a été lancée pour le choix d'une société qui sera chargée d'accompagner la Commune pour la refonte du Site Internet.

Mme Gaulin demande qui part en formation. M. le Maire répond que, dans le contrat, il est prévu que 4 personnes seront formées : 2 secrétaires et 2 élus, membres de la Commission et que le choix de ces 2 élus se fera à la prochaine réunion de ladite commission.

Sur proposition de la commission Culture, Patrimoine, Communication, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de CREASIT, 86 rue de la Ville en Pierre 44000 NANTES, pour un montant total de 7 046.40 € TTC (5 872 € HT) pour l'investissement et 624 € TTC/an pour le support et la maintenance, l'hébergement, la gestion annuelle du nom de domaine, la mise à jour corrective,

AD'AP – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

La loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité, au 1er janvier 2015, de tous les établissements recevant du public (ERP). Un délai supplémentaire a été accordé aux gestionnaires d'ERP, sous réserve de s'engager à mener les travaux dans un délai donné. L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) traduit cet engagement avec un calendrier précis des travaux.

Qualiconsult a été missionné pour réaliser cet Ad'AP. La Commission Travaux, Urbanisme, Voirie, Environnement, a travaillé avec Qualiconsult sur le calendrier pour la mise en accessibilité :
En 2016 : la Médiathèque
En 2017 : la Salle des Menhirs, la Poste, les Vestiaires-Douches, le Foyer des Jeunes
En 2018 : la Mairie, les WC publics de la Mairie
En 2019 : l'Ecole Léo Ferré,
En 2020 : la Salle des Sports
En 2021 : la Salle de Gym, l'Eglise.

Mme Bréger s'interroge sur l'opportunité de réaliser les travaux d'accessibilité à la Poste et au Foyer des Jeunes, par rapport à leur devenir. M. le Maire répond que les services de la Poste ont fait part de leur intention de procéder à la mise en accessibilité intérieure du bâtiment. Pour le foyer des jeunes, il est prévu de solliciter l'avis de la Commission de Sécurité, ainsi que pour la Salle de Gym.

Mme Bréger fait part au Conseil de la possibilité de demande de dérogation à la Préfecture, notamment lorsque la dépense prévue est bien supérieure à l'utilisation du bâtiment.

Mme Gaulin pose la question de l'urgence de la mise en accessibilité de l'Ecole Léo Ferré. M. le Maire répond qu'avec les études (maîtrise d'œuvre, consultation de l'architecte des bâtiments de France…), la commission a jugé plus prudent de positionner l'école en 2019 mais rien n'interdit de faire les travaux avant. Il faut être prudent, parce que la Commune s'engage à ce que les travaux soient terminés l'année mentionnée dans l'agenda.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Valide le dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée, présenté par Qualiconsult.

↘ S'engage à réaliser les travaux dans les délais prévus dans l'Ad'AP, dans le respect des règles d'accessibilité.
↘ Demande à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet de la Région Bretagne, d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

■ ACTIVITES EXTRASCOLAIRES – TARIF

Suite à la dissolution du SIVU Quatre à 4, un accueil de loisirs sera mis en place pendant les vacances scolaires. Les tarifs proposés ont été établis sur les bases de l'accueil du mercredi après-midi (voté en juillet dernier) et du tarif fixé par le SIVU pour la journée avec repas :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit, les tarifs à appliquer pour les activités extrascolaires (vacances), – le tarif de la tranche 3, servant de référence :

Tranche de Quotient Familial	Journée avec repas		½ Journée avec repas		½ Journée sans repas	
	De Langon	*Hors Commune*	*De Langon*	*Hors Commune*	*De Langon*	*Hors Commune*
1 (de 0 à 500 €)	7 €	9 €	5 €	7 €	4 €	6 €
2 (de 501 à 600 €)	8 €	10 €	5.50 €	7.50 €	4.50 €	6.50 €
3 (de 601 à 850 €)	10 €	12 €	6 €	8 €	5 €	7 €
4 (de 851 à 950 €)	10,50 €	12,50 €	6.50 €	8.50 €	5.50 €	7.50 €
5 (supérieur à 950 €)	11 €	13 €	7 €	9 €	6 €	8 €
Accueil du matin (entre 7h30 et début du centre)	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Accueil du soir (entre fin du centre et 18h30)	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €

Il sera appliqué le tarif de Langon aux parents domiciliés à l'extérieur de Langon mais dont les Communes auront conventionné avec la Commune de Langon, pour la prise en charge de la différence entre les 2 tarifs (domicile à Langon et domicile à l'extérieur).

■ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REDON - TRANSPORT A LA PISCINE

La Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) propose une convention pour la prise en charge financière, par la Commune, des frais de transports des enfants des 2 écoles à la piscine de Guémené-Penfao pour l'année scolaire 2015/2016, renouvelable 1 fois pour l'année scolaire 2016/2017. Montant prévu en 2015/2016 : 2 241.03 € pour 33 déplacements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR), pour l'année scolaire 2015/2016, renouvelable 1 fois pour l'année scolaire 2016/2017.

■ OPERATION « ARGENT DE POCHE »

L'opération « Argent de Poche » mise en place pour la 1ère fois, du 06 au 10 Juillet derniers, a, de l'avis de tous, été réussie : 5 jeunes (3 garçons et 2 filles) y ont participé et se sont bien investis (ménage à la salle polyvalente, la médiathèque, enlever les mauvaises herbes, balayer la cour de l'école Léo Ferré…)

L'expérience pourrait être renouvelée, 1 semaine pendant les vacances de la Toussaint, pour le cimetière (aider les personnes qui viennent au cimetière à porter les fleurs…, arracher les mauvaises herbes…)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de l'opération « Argent de poche » pour les jeunes langonnais remplissant les conditions, pour une semaine pendant les vacances de la Toussaint.

■ PERSONNEL COMMUNAL – RISQUES STATUTAIRES - ADHESION AU CONTRAT-GROUPE

Par délibération du 12 Février 2015, le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Gaulin), accepte la proposition du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour un contrat de 4 ans et autorise le Maire à signer les documents en résultant.

Séance du 20 Octobre 2015

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Alexandra MESNIL, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mmes Pilar BINET, Marie-Annick BASSIN, Laëtitia DROUIN, M. Michel BINET, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN.
ABSENT EXCUSE : M. Cédric DEWIMILLE (pouvoir à Michel RENOUL)
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryvonne GAUVIN

■ En préliminaire – Questions soulevées par la liste minoriatire, relatives à l'approbation du Compte-Rendu de la réunion du 24 Septembre 2015

a) - Compte-Rendu de la réunion du 24 Septembre 2015 :

Suite à la demande de la liste minoritaire, M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter au compte-rendu de cette réunion :

• Site Internet : à la question posée par Mme Gaulin « dans

le contrat, il est prévu que 4 personnes seront formées : 2 secrétaires et 2 élus, membres de la Commission et que le choix de ces 2 élus se fera à la prochaine réunion de ladite commission ».

• Accessibilité – Ad'AP : « Mme Bréger fait part au Conseil de la possibilité de demande de dérogation à la Préfecture, notamment lorsque la dépense prévue est bien supérieure à l'utilisation du bâtiment ».

b) - Demande d'ajout d'une question par la liste minoritaire relative au réexamen du vote sur la question de l'Ad'AP lors de la séance du 24/09 :

La liste minoritaire considère que sur la question de l'Ad'AP, il n'y a pas eu de vote express et demande que cette question soit remise à l'ordre du jour. M. le Maire considère que le vote unanime a été clairement obtenu et ajoute :

En règle générale, aucune forme particulière de vote n'est imposée. La jurisprudence est très libérale sur ce point. L'intervention d'un vote formel n'est pas exigée à peine de nullité de délibération, dès lors que le maire a pu constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers (CE, 28 juillet 1993, commune de Faye-d'Anjou, n° 135903).

Il est même possible au maire de constater, à l'issue d'un débat réel, l'accord de la majorité sans faire procéder à un vote effectif (CE, 22 janvier 1960, F., Lebon, p.50).

En conséquence, la question de l'Ad'AP n'a pas à être remise à l'ordre du jour.

Les membres de la liste minoritaire rappellent qu'ils ne voulaient pas voter l'Ad'AP. Mme Gaulin fait savoir qu'elle n'était pas d'accord sur le calendrier.

M. le Maire propose que, dorénavant, pour chaque question il soit procédé à un vote à main levée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord sur ce point.

CONCLUSION – il est proposé d'adopter le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2015, tel qu'il a été envoyé à chacun en y intégrant les 2 points du a).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (M. Binet, Mmes Bréger et Gaulin), valide, après intégration des 2 points du a), le compte-rendu de la réunion du 24 Septembre 2015.

EGLISE – TRAVAUX EN COURS MARCHE JOUBREL – AVENANT N° 1

Mme de Ponthaud, architecte chargée des travaux de l'église, propose un avenant au marché JOUBREL, pour le lot n° 1 – Maçonnerie-Pierre de taille. Elle explique que :

1) Pour le lot maçonnerie-pierre de taille (Joubrel) :
- Suite au très mauvais état des maçonneries, il est nécessaire de réaliser un remaillage en profondeur et de procéder à des injections de coulis afin d'apporter une cohésion interne aux maçonneries.
- Les maçonneries du mur gouttereau de la nef au-dessus des lambris du bas-côté Sud ont révélé une désorganisation complète de l'arase et la présence de nombreux trous menaçant la stabilité des parties hautes du mur.
- La présence de peintures murales anciennes sous le décor à faux joint (rapport de Mme Fray) nécessite la confortation des enduits par injection et réalisation de solin périphériques suite à de nombreux décollements et altération des enduits.
- Suite à des sondages des poutres maîtresses et corbelets, certaines pièces maîtresses doivent être changées nécessitant des délais supplémentaires et des complexités d'intervention (notamment des reprises d'échafaudage).
- Ces découvertes entraînent donc des retards dans l'opération et des sur-locations de matériels et d'échafaudages.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 54 900.32 € HT (65 880.38 € TTC). Récapitulatif du marché Maçonnerie-Pierre de taille - MOULLEC :

Libellé	*Montant HT*	*Montant TTC*
Montant de base du marché	267 039,15 €	320 446,98 €
Avenant n° 1 (en plus)	54 900,32 €	65 880,38 €
Nouveau montant du marché (après avenant)	**321 939.47 €**	**386 327,36 €**

La Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité, a émis un avis favorable et propose au Conseil Municipal de valider l'avenant n° 1 à l'entreprise JOUBREL, tel que proposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 ci-dessus au lot Maçonnerie-Pierre de taille, de l'entreprise MOULLEC.

PERSONNEL COMMUNAL PRIME DE FIN D'ANNEE

La prime de fin d'année accordée, jusqu'à maintenant, au personnel communal suit l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique qui n'a subi aucune augmentation depuis 2010. En 2015, le montant de référence resterait le même qu'en 2014 soit **159.68 €** pour un agent à temps complet. En 2014 et les années précédentes, la prime

était proratisée en fonction du temps de travail et du temps de présence. 15 agents sont concernés.

Mme Gaulin ne comprend pas. S'engage un débat sur les primes accordées au personnel (Nouvelle Bonification Indiciaire, Indemnité d'Administration et de Technicité, Indemnité de Vélo…). A la question de M. Binet de savoir si les primes étaient payées en fonctionnement, M. le Maire répond par l'affirmative. M. Binet, au nom de la liste minoritaire, trouve le montant indécent. M. le Maire explique que la prime de fin d'année accordée au personnel entre dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984 et, à ce titre, les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération que les collectivités ont mis en place avant l'entrée en vigueur de la loi du 26/01/1984, sont maintenus au profit de l'ensemble des agents. Ce type de prime ne peut, en aucun cas être créé aujourd'hui, ni modifié. Il serait donc illégal de les augmenter au-delà de l'augmentation du point d'indice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour et 3 contre (M. Binet, Mmes Bréger et Gaulin qui jugent le montant indécent) :

- Pour 2015, fixe à 159.68 €, le montant de référence de la prime de fin d'année pour un agent à temps complet. La prime est proratisée en fonction du temps de travail et de présence dans la collectivité.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

AMELIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA DESSERTE DE LA GARE DE REDON EN TGV DIRECTS - VOEU

Sur proposition de la Communauté de Communes du Pays de Redon, M. le Maire propose au Conseil de formuler un vœu pour l'amélioration qualitative et quantitative de la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, avec comme priorités :

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et au minimum 4 dans le sens Paris-Redon
- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8 h 30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21 h 00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9 h 30
- Combinaisons des dessertes possibles en « départ-arrivée » sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui.

Mme Bréger trouve que c'est très bien que la Communauté de Communes s'occupe des TGV mais il est très dommage qu'elle oublie les liaisons TER. Renseignements pris auprès de la Région, elle explique que plus il y aura de TGV, moins il y aura de TER. Elle ajoute qu'un TGV ne va pas désenclaver nos territoires, notamment le Pays de Redon, et que des réunions sont prévues début 2016 et elle espère que les élus se mobiliseront.

M. le Maire explique qu'il est d'accord avec la position de Mme Bréger mais il rappelle que le TGV qui partait de Redon à 5h53 le matin et qui permettait d'arriver à une heure correcte à Paris, a été supprimé. Il ajoute également que la Bretagne et les Pays de la Loire sont les mieux desservis en TER. Par ailleurs, les collectivités ont fait de gros efforts pour financer le PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) de la Gare de Redon : la Communauté de Communes du Pays de Redon, la Ville de Redon, un peu la Région –l'Etat s'étant désengagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour et 3 abstentions (M. Binet, Mmes Bréger et Gaulin), décide :

- d'apporter son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée
- d'appuyer la demande transmise à la SNCF de renforcer la desserte de la Gare de Redon en TGV directs, dès la mise en service de la LGV Bretagne, en 2017
- de revoir les horaires de desserte afin que la « journée de travail », à Paris ou à Redon, puisse être optimisée
- de favoriser une parfaite adéquation des dessertes de la Gare de Redon, le matin et le soir, par les TGV directs, ceci afin d'éviter que les voyageurs soient contraints de se rendre à Rennes ou à Nantes pour y prendre le TGV.

Lorsque Saint Eloi a bien froid, 4 mois dure le grand froid.

Les jours entre Noël et les rois indique le temps des 12 mois.

ZONE DE LOISIRS

Jeux extérieurs

La zone de loisirs comprend déjà la salle polyvalente, la salle de sports, un terrain de tennis avec une piste, un terrain multi-activités, des terrains de foot et 1 aire de pique-nique. Afin de la compléter et pour en faire un lieu de rencontre, des jeux extérieurs ont été installés par l'entreprise MECO de Coray (29). Les enfants y trouveront des jeux à ressort (Moto, Trèfle, Eléphant, Papillon double) et 2 structures alu/glissière inox. Coût de l'opération 33 753.60 € TTC. Et pour compléter le tout, des bancs seront installés au printemps prochain.

Buts de foot

Les buts de foot ont été remplacés, pour la somme de 4 992.79 € TTC.

MODERNISATION ET ENTRETIEN VOIRIE

Busage et garde-corps à Faix, pour 9 287.88 € TTC
Entretien voirie (Point à temps Automatique) pour 18 384 € TTC
Restructuration, secteur de la Mouchais, pour 56 892.42 € TTC

TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Echafaudage1_19 Juin 2014

Contrôle des installations et équipements, pour 2 970 € TTC
Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, pour 4 548 € TTC
Mise aux normes d'installations électriques (1ère partie), pour 3 350.46 € TTC

ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER

Secrétariat de mairie-Changement du standard téléphonique, pour 3 936.95 € TTC
Ecole Léo Ferré (2 vidéoprojecteurs, vitrine extérieure, mise en réseau des ordinateurs), pour 3 360.04 € TTC
Salle des Ajoncs d'Or (tables et chaises), pour 10 563.31 € TTC

ZERO PHYTO

Pour la somme de 3 420 €, la Commune s'est faite accompagnée par la Société PROXALIS Environnement de Thorigné-Fouillard, pour l'élaboration d'un plan de désherbage afin de tendre vers le zéro phyto. Le plan de désherbage est un document « plan d'actions » qui permet :
- D'identifier l'ensemble des zones jusqu'alors désherbées chimiquement
- De déterminer les objectifs de niveau d'entretien des espaces communaux
- De cartographier les zones où l'emploi de produits phyto est interdit
- De cartographier les surfaces qui comportent des risques de ruissellement des produits phytosanitaires dans les eaux,
- De conseiller des méthodes alternatives pour tendre vers le zéro phyto,
- D'établir un planning prévisionnel à court et moyen terme sur le changement des pratiques.

Les agents des Services Techniques ont été formés et il leur reste à mettre en œuvre ce plan. Un exemple : supprimer des allées gravillonnées par de l'engazonnement.

Eglise *la 1ère tranche de travaux touche à sa fin*

Avec les beaux jours, le clocher de l'église a retiré le parapluie qui le protégeait depuis 2013, le temps de se refaire une beauté.

La 1ère tranche de travaux qui portent sur la restauration extérieure du clocher, du Transept Sud, de la Tour Croisée et du bas-côté, touche à sa fin.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE

Depuis le 14 Janvier 2002, l'église St Pierre et St Paul est inscrite dans sa totalité à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. L'arrêté du 14/01/2002 remplace la précédente protection du 5 Novembre 1926 qui était circonscrite à l'abside et ses absidioles.

Pour des raisons de sécurité, l'église est fermée au public depuis le 28 Mai 2004, par arrêté municipal, pris par M. Philippe RENOUARD, Maire à l'époque.

D'importants désordres structurels et sanitaires ont nécessité, dans un premier temps (en novembre 2004), une confortation provisoire au moyen d'étaiements intérieurs et extérieurs.

Eglise – Clocher le 30 Octobre 2015

Le 24 Juin 2004, le Conseil Municipal confie une mission de maîtrise d'œuvre à M. Patrick MOTTE, architecte du patrimoine à Redon (35), pour la restauration de l'église.

Le 04 Novembre 2010, devant la difficulté de faire aboutir le dossier du sauvetage de l'église, sur proposition de M. Michel Renoul, Maire et en accord avec M. Henry Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, le Conseil Municipal décide de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec M. Motte.

Le 31 Mars 2011, le Conseil Municipal confie une mission de maîtrise d'œuvre à Mme de Ponthaud, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Architecte du Patrimoine, à BOULOGNE-BILLANCOURT, pour une 1ère tranche de travaux, la restauration extérieure du clocher, du transept sud et du bas-côté sud de l'église :

✓Au niveau structurel, confortation des structures, en sous-œuvre et en élévation : l'église souffre essentiellement du déversement en tête de ses murs périmétriques et d'un affaiblissement des sols de fondation par l'infiltration des eaux de ruissellement en pieds de murs,

✓Au niveau sanitaire, restauration à l'identique et dans les règles de l'art, des éléments vétustes : l'église présente un état de vétusté avancé, concernant particulièrement ses couvertures qui ont laissé les bois de charpente s'altérer profondément.

Les travaux débutent en septembre 2013. Interviennent, sous le contrôle de Monsieur Henry MASSON, Conservateur Régional des Monuments Historiques :

✓Pour la Maçonnerie, l'entreprise JOUBREL de La Mézière (35)

✓Pour la Charpente, l'entreprise MOULLEC de Lamballe (22)

✓Pour la Couverture, l'entreprise HERIAU de Cornillé (35)

✓Pour les Cloches/Beffroi/Paratonnerre, l'entreprise BODET de Plérin (22).

SPÉCIFICITÉS DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE

La durée des travaux de l'église tient à plusieurs facteurs :

Eglise *la 1ère tranche de travaux touche à sa fin*

1 - L'intervention des services de l'Etat :

Le service Régional de l'Archéologie qui a été associé dès le début : afin de coordonner les études puis les travaux, plusieurs réunions ont été organisées sur place, notamment le 8 Décembre 2005 avec la présence de M. DESCHAMP, Directeur du Service Régional de l'Archéologie et Mme VILLARD-LE THIEC du même service, les 26 janvier 2006, 25 Avril 2008 et le 10 Septembre 2012.
L'avis du Service Régional de l'Archéologie a été sollicité chaque fois qu'il était nécessaire. Il est associé au suivi du chantier et est destinataire de tous les comptes rendus des réunions de chantier (2 par mois).

Le service Régional des Monuments Historiques, sous la houlette de Monsieur Henri MASSON qui suit ce dossier de très près et se révèle être un grand soutien pour la Commune : technique et financier.

2 - La complexité et la richesse du monument

Plusieurs études ont été nécessaires avant d'arrêter le programme des travaux :
- Sondage sur les maçonneries,
- Etude de la charpente
- Sondages dans les voûtes lambrissées
- Sondages de reconnaissance de sol : nature des fondations et des sols.

La nature même des travaux : démontage pièce par pièce

Le 9 Juin dernier, M. Patrick STROZDA, Préfet d'Ille-et-Vilaine et de la Région Bretagne, est venu en personne visiter le chantier de l'église, en compagnie des entreprises chargées des travaux, des représentants du BTP (Bâtiments/Travaux Publics) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

ET MAINTENANT

Le 24 Septembre 2015, en lien avec M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, le Conseil Municipal a confié une étude à la SCP FOREST DEBARRE, architecte DPLG, 211 Boulevard Auguste Peneau 44300 NANTES et ses cotraitants. Coût de l'étude : 24 300 € HT (28 680 € TTC).

Cette étude permettra d'avoir une parfaite connaissance des travaux pour achever la restauration complète (extérieure et intérieure) de l'église. Au vu du résultat (chiffrage et phasage), le Conseil Municipal pourra envisager une nouvelle tranche de travaux et programmer les suivantes, en fonction des finances communales.

Formation BAFA – *Recensement*

Formation au BAFA

Les jeunes intéressés par une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sont invités à se faire connaître au secrétariat de Mairie.

Quand la bise oublie février, elle arrive en mai.

L'ALSH *à Langon,pendant les vacances de la Toussaint*

Depuis la rentrée de septembre, la mairie est responsable du Centre de Loisirs de Langon. Sous la direction de DEBRAY Dominique, le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.
Les animations proposées pendant les vacances sont adaptées à chaque tranche d'âges. Espace aménagé avec différents coins (construction, découverte, calme, création, lecture etc…) sachant qu'un public de ces âges-là a un réel besoin de se dépenser physiquement.
Pendant les vacances de la Toussaint, les jeunes de 3 à 11 ans ont pu découvrir les différentes activités ludiques, sportives, de découverte, de création ainsi que la mise en place de jeux divers proposés par l'équipe d'animation.
Le centre a accueilli 15 enfants avec une moyenne de 11 enfants par semaine. Grâce au temps clément, les enfants ont pu profiter du plateau sportif ainsi que de la nouvelle aire de jeux (jeux sur ressort, structures multifonctions, jeu de grimpe et filet) fraichement ouverte.

Dominique DEBRAY, après avoir suivi la formation, a obtenu le diplôme de Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) – Loisirs Tout Public – Coordinateur des activités péri et extrascolaires.

Opération *« Argent de Poche »*

Sur 2 périodes : 1 semaine en juillet et la dernière semaine d'octobre, 5 puis 4 jeunes ont participé à l'opération « Argent de Poche » organisée par la Commune.

Encadrés par des agents communaux, les jeunes participent à des travaux de ménage à la Salle Polyvalente (tables, chaises, faïences et extérieurs), à l'école Léo Ferré (balayage de la cour, rangement, arrachage de mauvaises herbes), à la Médiathèque, paillage, aide au cimetière avant la Toussaint… Ils sont indemnisés 15 € par jour pour 3 heures de travail, soit 75 € pour chacun pour la semaine.

Cette 1ère expérience permet aux jeunes de découvrir l'environnement professionnel. Ces 2 expériences sont positives : les jeunes se sont bien investis et, jeunes et encadrants sont pleinement satisfaits.

L'opération pourrait être renouvelée, si des jeunes en faisaient la demande. La condition, outre d'être domicilié à Langon, est d'être âgé d'au moins 16 ans+1 jour et de moins de 18 ans. Renseignements auprès d'Alexandra Mesnil ou à la Mairie.

Semaine du 6 au 10 Juillet, Légende de la photo : de gauche à droite
Ligne du haut : Hervé Gauvin, agent communal – Maxime Gaslain – Maël Dagnaud – Matthew Walker – Huguette Prévaire, agent communal – Michel Renoul, Maire – Laura Beauchêne, agent communal.
Ligne du bas : Amandine Massiot – Océane Laigle – Alexandra Mesnil, Adjointe aux affaires sociales.

Semaine du 26 au 30 Octobre, Légende de la photo - de gauche à droite : Jean-Marie Tressel, agent communal ; Alexandra Mesnil, Adjointe ; Emilien Gauvin ; Michel Renoul, Maire ; Charline Alliot ; Mariette Hervé ; Hervé Gauvin, agent communal ; Nil Vaillant.

HARDY-ROUX : *la fin d'une entreprise langonnaise*

Le 31 octobre dernier, l'entreprise HARDY-ROUX DEVELOPPEMENT (HRD), a définitivement fermée ses portes, laissant sur le carreau ses 74 salariés dont 68 sur le site de Langon et 6 basés à Saint Grégoire ou commerciaux sur les routes.

Créée il y a 55 ans, en 1960 par Adolphe ROUX, l'usine ROUX qui fabriquait des cuisines et salles de bains, a employé plus de 200 personnes.

La crise de 2008, la baisse des commandes anglaises ont mis l'entreprise en difficulté et conduit à sa mise en redressement judiciaire en octobre 2011. La procédure a été levée en avril 2013, après que la Communauté de Communes du Pays de Redon ait racheté, pour 1,250 millions d'euros, le site de production de Langon pour apporter de la trésorerie à l'entreprise.

Hervé Boudet, représentant du personnel, reconnaît que les élus du territoire se sont mobilisés pour aider l'entreprise à s'en sortir mais cela n'a pas suffi. Le 27 Juillet 2015, le Tribunal de Commerce de Rennes a prononcé la liquidation de Hardy Roux Développement et a autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 31 Octobre pour permettre aux candidats à la reprise de déposer un dossier.

Malgré le haut niveau de prestation proposé chez Hardy Roux et le savoir-faire reconnu de ses salariés, l'entreprise a définitivement fermé ses portes le 31 Octobre dernier, faute d'un repreneur.

J'apporte tout mon soutien aux salariés licenciés et qui vont devoir se battre pour retrouver un emploi.

Michel Renoul, *Maire*

ECOLE *Léo Ferré*

Nous accueillons en décembre à l'école une exposition « nos chers déchets » réalisée par le Conseil du développement de la CCPR, cette exposition servira de support à la classe des CM1 CM2 pour travailler sur les déchets. Tous les CM ont participé en Octobre aux Mini marronnaises à Redon, ils ont bien couru !

La classe des CE1 CE2 travaillent sur la découverte des métiers. Ils participent également à un gros projet avec l'association Men Ha Houarn afin de créer un jeu vidéo sur la période Néolithique en lien avec le site des Demoiselles de Langon (création de personnages, de paysages, de questions/réponses).

Site des Demoiselles qui servira de sujet d'étude pour la création d'un jeu vidéo.

Les GS CP ont un projet de tour du monde dans la classe ! Après avoir voyagé en Europe et après avoir cuisiné en conséquence (tagliatelles, coleslaw…) Les enfants ont atterri sur le continent américain pour la période de novembre et décembre.

Les petites et moyennes sections effectuent une découverte de différents animaux selon les périodes (animaux de la forêt, du pôle Nord..) puis viendra ceux du continent africain, puis les animaux de la, ferme. Nous avons eu des naissances d'escargots dans la classe !

« les escargots font des traces après un passage dans le colorant alimentaire. »

Dès la grande section, Les enfants iront à la piscine de Guéméné-Penfao le mercredi matin de décembre à mars ou de mars à juin selon la tranche d'âge.
De plus, l'école bénéficie cette année encore de l'intervenante dumiste du conservatoire de l'école de musique de Redon de février à juin 2016. Nous travaillerons cette année sur la découverte de la musique européenne avec un voyage dans différents pays du continent.

Association *des Parents d'Elèves de l'école Léo Ferré*

L'Association des Parents d'Elèves APE est une association à but non lucratif qui regroupe les parents d'élèves actuels de l'école Léo Ferré qui souhaitent agir pour le bien-être des enfants.
Elle organise au cours de l'année, diverses manifestations (vente diverses, soirée avec repas, Foire à tout, Fête de l'école, recyclette...) dans le but de récolter des fonds qui serviront au financement des projets pédagogiques de l'école Léo Ferré : réduire le coût du transport scolaire pour les sorties, offrir des cadeaux à chaque classe et un spectacle pour Noël, achat de livres et abonnement pour les classes, participation au financement des sorties scolaires... Elle permet de créer des liens, de la convivialité entre parents, enseignants et enfants.

En début d'année, tous les parents sont conviés à une Assemblée Générale pour faire le point sur l'année passée et imaginer ensemble les projets à venir. Le bureau, renouvelé chaque année, est constitué d'au moins un président, un secrétaire et un trésorier.
L'association est ouverte à tous les parents d'élèves actuels de l'école Léo Ferré. Tout au long de l'année, le bureau APE pilote les différentes actions et manifestations, et tous les parents agissent ensemble pour leurs mises en œuvre dans l'intérêt de tous les enfants.
L'APE communique à travers des mots dans le cahier de liaison, par mail (merci de nous donner votre adresse mail si non communiquée), et sur le panneau d'affichage dans la cour de récréation. Les parents peuvent nous contacter pour nous exprimer suggestions, idées, compétences et disponibilités tout au long de l'année : apeleoferre@free.fr ou https://www.facebook.com/apeleoferre

Bilan 2014-2015

Parmi les actions menées par l'association, on peut citer : la fête de l'école, la foire à tout, la recyclette, la soirée Créole, la vente de sacs, de tabliers, de madeleines, de gavottes, la location de vaisselle et, pour 300 € un don du Club des Ajoncs d'Or, sans oublier la subvention de la commune pour 1 500.13 €. Toutes les actions menées ont été bénéficiaires et, avec la somme de 6 165.08 € récoltée, ont permis de participer, pour 6 001.46 € à la classe de mer à Préfailles, pour 610 € à l'achat de fournitures scolaires, 196.12 € pour Noël, le reste 394.68 € étant consacré au fonctionnement de l'association (assurances, pot de rentrée, petit matériel…). Les séjours à Préfailles ont connu un vif succès.

Composition du bureau APE

Le bureau de l'APE 2015-2016 a été voté par les parents présents. Il est composé de 3 personnes :
Présidente = Céline Dewimille, maman de Corentin, CE2
Trésorière = Dominique Rateau, maman Angélique, MS
Secrétaire = Christelle Chesné, maman de Augustine CM2 et Lise CE1

Projets à financer en 2015-2016 :

- Achat de livres pour chaque enfant à Noël-environ 100€
- Spectacle de Noël pour les enfants (date à confirmer en 12/2015 ou 01/2016) – environ 800-900€
- Interventions de Jean-Marie Chesné « POM » pour créer un spectacle de fin d'année -environ 1000-1200€
- Journée à Jersey pour la classe des CM en cours d'organisation par Solène -environ 750-800€
- Participation de 100€ par classe (x4=400€) pour le petit matériel utilisé par les maîtresses
- Epargne d'environ 1000€ afin de financer un nouveau projet classe de mer ou autre d'ici 6-7 ans

Projets de financement et dates à retenir pour 2015-2016 :

- Vente de MUG avec les dessins des enfants, 1 modèle de tasse/classe (max 30 dessins) entre oct et déc 15
- Repas créole dansant avec un repas différent pour les enfants fin février 16 ou mars 16
- Foire à Tout organisée avec l'école privée le 05/06/16
- Fête de l'école, le 25/06/16
- Recyclette, collecte tous les 2eme samedi de chaque mois, à côté de la salle de Sports : les 09/01-13/02-12/03-09/04-14/05 et 11/06/2016. On trie journaux d'un côté ; magazines, pub, annuaires de l'autre. Le jour J, on dépose tout à la reyclette. Renseignements au 06.62.86.76.81.
- Location de vaisselle (assiettes creuses + couverts + verres à pied + tasses).

Ecole *Saint Marcellin Champagnat*

L'école Saint Marcellin Champagnat accueille 71 élèves répartis en 4 classes. La répartition pédagogique pour cette nouvelle année est la suivante :

Direction	(décharge)	Véronique Lamotte (le vendredi)
Classe n°1	PS-MS-GS	Claire GUILLOTEL
Classe n°2	CP-CE1	Véronique LAMOTTE (lundi et mardi) Sabrina MAHE (jeudi et vendredi)
Classe n°3	CE1-CE2	Marie-Christine PRIE et Nathalie CADIEU (le mardi)
Classe n°4	CM1-CM2	Hélène SEVESTRE (lundi et mardi) Marie QUEMENEUR (jeudi et vendredi)

*Différents projets vont rythmer l'année scolaire :
L'école s'est inscrite dans la dynamique de Trans'Arts qui cette année a retenu le thème du « JE ».
A travers les arts, la littérature et bien d'autres domaines d'activités, le « JE » va se découvrir sous toutes ses facettes. Cette dynamique va se vivre aussi avec les écoles du secteur du Pays de Redon.

Depuis septembre, pour le plus grand plaisir des enfants, Yuriko Watanabé, japonaise nous fait découvrir l'art de l'origami. Les enfants de CM ont participé aux mini-marronnaises le 20 octobre à Redon. Les enfants de GS, CP, CE1 et CE2 ont participé à la course des Mini-Langonnaises le 13 Octobre dernier. Cette course, organisée sur le plateau sportif de Langon, rassemble les enfants de Renac, La Chapelle de Brain et Sainte Marie.
Nous sommes aussi dans la mise en place d'un projet autour de l'aménagement de notre cour d'école. Etymologiquement la récréation est un moment de re-création et l'espace dans laquelle cette récréation doit se pratiquer suppose un aménagement en lien avec cet objectif.
Durant les temps de récréation, nous voulons rendre nos élèves plus autonomes et plus responsables pour un temps qui se doit agréable. Des tracés vont se faire pour délimiter différentes aires de jeux : jeux collectifs, jeux calmes, tracés « routiers » pour les vélos,…

*Une sortie avec nuitée à Port Saint Père est prévue pour les PS-MS et GS courant Mai 2016.

*L'actualisation de notre projet éducatif est terminée.
4 grands axes sont apparus :
1- L'école Saint Marcellin Champagnat : un lieu d'instruction
2- L'école Saint Marcellin Champagnat : un lieu d'éducation permettant aux enfants de grandir
3- L'école Saint Marcellin Champagnat : un lieu de proposition de la Foi permettant à chaque enfant de Croire, de Vivre et de Célébrer.
4- L'école Saint Marcellin Champagnat : un lieu d'échange école/famille permettant à chaque enfant de s'épanouir dans son école.
Une plaquette a été éditée. N'hésitez pas à la demander à l'école !

*Très prochainement, un site de l'école va être ouvert (courant décembre).
Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où le numérique fait partie de notre quotidien.

Ce site sera un moyen de communication pour notre école, un outil pour faire connaître ce qui s'y vit. Nous vous communiquerons dans le prochain Petit Langonnais l'adresse de ce site.

*Notre école ne pourrait vivre et exister sans la participation active des 2 associations :
°l'OGEC : Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique
°l'APEL : Association des Parents de l'Ecole Libre

Ces 2 associations proposent différentes actions.
- L'OGEC est l'association de gestion de l'enseignement catholique. Les bénéfices récoltés permettent d'aider aux charges de fonctionnement.
- L'APEL est une association constituée de parents bénévoles. Les bénéfices des actions permettent de financer des projets pour les enfants à moindre coût.
Merci aux langonnais et personnes extérieures qui répondent aux différentes sollicitations (vente de bulbes, gâteaux « bijoux », tombola kermesse….).

Les assemblées générales de ces 2 associations ont eu lieu le 16 Octobre 2015. A l'issue des votes, voici les élus des 2 bureaux :

Les membres OGEC sont:
Présidente: Nelly CHEVALIER
Vice-Présidente: Michèle DAVID
Trésorière: Rose-Marie FOSSE
Secrétaire: Claude CADORET
Responsable travaux: Michel TREMOUREUX
Membres: Dominique DEBRAY
Virginie POSSEME (membre de droit/ Présidente APEL)

Les membres APEL sont :
Mme POSSEME Virginie Présidente
Mme LATETE Angélique, vice-présidente
Mr GAUVIN Philippe, trésorier
Mme MOREL Anne-Sophie, secrétaire
Mr DUCLOYER Michel, membre
Mme FOURRAGE Virginie, membre
Mme IGUAL Agnès, membre
Mme LE MOELLE Elena, membre
Mme GUEHENNEUX Céline, membre

*Calendriers maristes :
Les traditionnels calendriers maristes pour 2016 sont arrivés. N'hésitez pas à contacter l'école. Ils sont au prix de 5€.

Mon souhait pour cette année est que nous puissions continuer à accompagner les enfants dans la confiance et le respect afin de les voir grandir et s'épanouir joyeusement

Pour tous renseignements (découverte et visite de l'école, inscriptions…), vous pouvez contacter la directrice, Véronique Lamotte. Tél : 02-99-08-60-01
Mail : eco35.st-marcellin.langon@eco.ecbretagne.org

Véronique Lamotte

Beaucoup d'étoiles le jour des rois, sécheresse et chaleur pendant l'été

Club des Ajoncs d'Or

Le regard sur cette année passée est d'abord marqué par la tristesse, beaucoup trop de nos amis sont partis pour un dernier voyage qui laisse d'immenses regrets.

La vie continue, le Club des retraités vous offre un accueil fraternel et chaleureux.

Les Ajoncs d'Or, c'est une grande famille qui accueille chaque année de nombreux et nouveaux adhérents et propose une grande diversité de loisirs ludiques et divertissants. Planning prévu pour 2016 :

14 Janvier 2016 – Galette du Club des Ajoncs d'Or
11 Février 2016 – Assemblée Générale du Club des Ajoncs d'Or
10 Mars 2016 – Concours de belote par le Club des Ajoncs d'Or
26 Mai 2016 – Salle Polyvalente – Repas et après-midi dansant, par le Club des Ajoncs d'Or
Juin 2016 – Sortie à la journée par le Club des Ajoncs d'Or
07 Juillet 2016 – Repas grillades avec Messe, par le Club des Ajoncs d'Or
08 Septembre 2016 – Concours de belote par le Club des Ajoncs d'Or
22 Septembre 2016 – Salle Polyvalente – Repas et après-midi dansant, par le Club des Ajoncs d'Or
03 Novembre 2016 – Repas Couscous, salle du Club des Ajoncs d'Or
Novembre 2016 – Sortie à la journée par le Club des Ajoncs d'Or
15 Décembre 2016 – Repas de Noël, par le Club des Ajoncs d'Or

En tant que Président, j'ai l'intention de créer un service de relations humaines qui établira des liens avec les personnes à mobilité réduite.

A noter que le Club ne ferme pas durant l'été.

Anniversaire de Mme Marguerite MACE, doyenne de Langon et très fidèle le jeudi, au Club où elle joue au Triomino, son jeu préféré.

ARCADES

Nettoyage de la voie romaine

C'est le 25 avril que se sont réunis les « fondus du patrimoine » pour procéder au nettoyage de la voie antique de La Louzais. Malgré le temps maussade, les bénévoles ont dégagé les pavés de la terre et des mauvaises herbes sur une trentaine de mètres, côté Vilaine, condition sine qua non de la mise en valeur de ce patrimoine.

Chapelle Sainte Agathe

Les bénévoles de l'association culturelle et patrimoniale de Langon ont assuré l'ouverture de la chapelle Ste Agathe tous les week-end de la période estivale en complément des heures de Marie Dagnaud, employée par la municipalité. C'est ainsi que chaque jour de la semaine sans discontinu, la chapelle a pu être visitée par les touristes et contribuait ainsi à une certaine animation du bourg.

Exposition « Choses d'Art »

L'association Arcades s'est jointe cette année aux deux écoles de Langon qui organisent la « Foire à tout » en leur proposant une exposition avec des artistes locaux. Cette exposition a rassemblé des potiers, peintres et artiste verrier qui, pour certains sont nouvellement installés dans la région . Cette animation a emporté sans conteste l'adhésion du public.

Généalogie

Les ateliers de généalogie ont fait une pause estivale de la mi-juillet à la rentrée de septembre.
Aussi pour fêter la fin de « l'année scolaire »et remercier les animateurs bénévoles Claudine et Jean Pierre, les membres de l'association ont offert un panier garni et partagé ensemble un verre de l'amitié.

Journées du Patrimoine 2015

Rendez-vous incontournable de l'année, les Journées du Patrimoine 2015 se sont déroulées sous un beau soleil permettant la liaison entre la chapelle et le local d'Arcades où se tenait une exposition.
Durant tout le week-end, les bénévoles de l'association se sont tenus à la disposition des visiteurs pour les accompagner et répondre à leurs questions. La satisfaction de ce public ne peut qu' inciter les bénévoles de Arcades à continuer à travailler dans ce sens et à creuser l'histoire locale.
Parallèlement à l'exposition, Danielle Escolan, Minou Le Roux et Catherine Hervé ont assuré les visites commentées de la chapelle, fleuron du patrimoine langonnais.

Concert « Harmonica et piano »

C'est sur une idée de François Lefebvre que l'association Arcades a proposé un concert d'harmonica en faisant venir à Langon un artiste de talent, primé dans différents concours de France et d'Europe.

Le duo formé par l'harmoniciste Antoine Le Roux et la pianiste Nami Miyata a été très apprécié du public. La réalisation de ce concert a pu être possible grâce à la collaboration de l'Espérance et du Comité des fêtes de Langon, véritables partenaires de l'opération.

Sortie champignons « De la cueillette à l'assiette »

Arcades, victime de son succès ! La pluie des jours précédents augurait une belle cueillette de champignons, aussi c'est près d'une trentaine de personnes de Langon et des communes voisines qui ont participé à cette belle balade dans les bois. Après l'effort le réconfort ! Les préparations à base de champignons réalisées par les bénévoles de l'association ont été dégustées à toutes les sauces. Plus une miette dans l'assiette !

Assemblée générale 2016

Si vous êtes intéressé par la Culture au sens large, le patrimoine, l'histoire locale et la généalogie,
si vous désirez, avec ce loisir , contribuer au dynamisme de la commune, venez nous rejoindre !
La date de l'assemblée générale est fixée au Samedi 23 janvier à 10h à la mairie de Langon.

ESPERANCE

Section Yoga

Si vous souhaitez prendre le temps de vous poser, de vous ressourcer, la professeure Kate GIQUEL propose une approche délicate du Yoga pour être à l'écoute de son corps, de ses sensations, quel que soit l'âge.

Les cours se déroulent tous les jeudis (sauf vacances scolaires) de 17h à 15h15 – Salle de gymnastique, route de Renac.

Le premier cours est gratuit pour découvrir.
Contact : Marie-Jeanne LAMBERT – Tél. 02.99.08.60.41

Si la chandeleur pleure, l'hiver demeure.

Association J'VA TI 2

L'association J'VA TI 2 a été créée à Langon, au 1er septembre. Partie du constat que notre territoire méritait une impulsion aux multiples projets locaux, cette association a donc pour but d'apporter son soutien à toutes les démarches citoyennes, culturelles et de solidarité.
Au travers d'action concernant des manifestations culturelles, populaires, des initiatives citoyennes, des engagements dans l'intérêt de tous, des temps d'échange, des forums ... J'VA TI 2 souhaite fédérer toutes les énergies et compétences de son territoire et ses alentours.
Les adhésions sont ouvertes à tous (Langonnais ou pas), sans contrepartie, juste apporter son soutien, proposer ses idées, ses compétences...

Depuis sa création, J'VA TI 2 a déjà initié plusieurs projets :
Le premier projet fut la projection d'un film tous publics, réalisé par Manuel PRADAL.
Le film a été projeté en journée, gratuitement, les 15 et 16 octobre, et les 17 et 18 décembre pour les écoles, les personnes séjournant aux Hortensias mais aussi pour le personnel du CAT de Bain de Bretagne. Et en soirée, les familles pouvaient également assister à la projection.

En novembre, J'VA TI 2 a proposé à tous les langonnais de fabriquer le sapin de leur choix.
Tous ces sapins devant venir décorer le bourg de Langon durant les fêtes de fin d'année.

Et enfin, le vendredi 18 décembre a eu lieu un marché de Noël réunissant une quinzaine d'exposants, des musiciens autour d'un vin chaud.

Lors de la réunion publique du 13 novembre, l'équipe de J'VA TI 2 a présenté ses projets 2016, et ses objectifs.

Le bureau de l'association :
Antoine BERTHIER, Président
Rosane TIGER, Vice-Présidente
Eve GAULIN, Secrétaire
Emilie COLIN, Vice-secrétaire
Pasquale BREGER, Trésorière

Contact : jvati2assolangon35@hotmail.com
https://www.facebook.com/Jva-ti-2

Jamais pluie d'avril ne passera pour mauvais

Une école pour Lucie

C'est en 2008 que Lucie a été violemment touchée par le syndrome de FIRES (Febrile Infection-Related Epilepsy Syndrome). Ce syndrome épileptique par infection fébrile décrit l'apparition brutale, potentiellement fatale, d'une encéphalopathie épileptique aiguë rare et dévastatrice qui touche soudainement des enfants et des adolescents en bonne santé.

La prévalence en Europe est de 1/1 000 000 enfants et adolescents.

La violence de ce syndrome et sa soudaineté bouleversent la vie en un rien de temps !

Après 2 mois de coma et un engagement vital prononcé, Lucie a aujourd'hui 15 ans et souffre :
- d'une épilepsie sévère pharmaco-résistante,
- de troubles cognitifs, (lenteur, atteinte de la mémoire, difficulté de repères temporaux spatiaux, troubles de la compréhension des consignes complexes,…)
-d'effets indésirables des médicaments.

Lucie s'est très vite trouvée en marge de tout système éducatif. Après une année de scolarité à domicile, nous avons trouvé un centre pour l'accueillir près de Toulouse. Ce centre est spécialisé dans l'accueil des jeunes souffrant d'épilepsie sévère.

L'association « Une école pour Lucie » a pour objectif principal d'aider Lucie à retrouver le maximum d'autonomie, et de la préparer pour sa future vie d'adulte.
Pour cela, pour engageons le projet d'un chien d'aide pour Epileptique, qui pourrait prévenir les crises, et surtout protéger pendant et après une crise. Cela nous permet d'espérer qu'un jour Lucie puisse rester seule et se déplacer seule ce qui n'est pas envisageable aujourd'hui.
C'est un projet à long terme mais qui se prépare maintenant.

D'autre part, nous adhérons à l'association PARATONNERRE (Lyon) qui représente les familles touchées par le FIRES. A ce jour, cette association rassemble 16 familles.
Elle a pour vocation de rassembler les familles d'enfants présentant un FIRES qui sont aujourd'hui dispersées (car la maladie est rare), de les soutenir et de permettre les échanges. Son objectif est de réunir des informations sur ce syndrome pour mieux le connaître et le soigner. En effet, aujourd'hui on ne connaît pas les causes de cette maladie, mais en quelques semaines, les enfants connaissent des séquelles, légères à absolues sur tous les plans qui vont bouleverser leur vie et celles de leurs proches irrémédiablement. Un programme de recherche est en-cours. Mieux connaître ce syndrome permettrait de mieux le traiter pour en réduire les effets, et à terme, nous l'espérons en prévenir le déclenchement.

Merci pour votre aide si précieuse.

Anciens Combattants/UNC.

Le dimanche 9 Août 2015, les Anciens Combattants, les femmes de victimes de Guerre, les sympathisants étaient rassemblés devant le monument aux Fusillés de Port de Roche, pour commémorer et honorer la mémoire des Otages du 6 Août 1944.
Soixante personnes présentes ont observé une minute de silence dans un profond recueillement. La cérémonie a été suivie traditionnellement par les allocutions de Mme Maryvonne GAUVIN, Adjointe au Maire de Langon et M. LENNE au nom des anciens combattants de Langon. La Marseillaise et le Chant des Partisans clôturaient solennellement la cérémonie. Au nom de Monsieur le Maire, Mme GAUVIN invitait tous les participants au verre de l'amitié offert par la municipalité au restaurant de Port de Roche. Afin de mieux célébrer cette journée, le repas annuel des Anciens Combattants de Langon a été partagé dans ce restaurant par soixante anciens et leur famille, dans une excellente atmosphère conviviale.

Le Président Monsieur JAQUET Robert remercie chaleureusement tous les participants qui, chaque année, rappelle par leur présence l'indispensable devoir de Mémoire.

Le Secrétaire.

Mission locale

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon et de Vilaine

Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Florence MAUGAN. Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

La Mission Locale est une association qui accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, quelle que soit leur situation, dans les domaines de :
- L'emploi : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offre, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi,
- La formation : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, …
- La santé, le logement : information sur le logement et la santé (mutuelles…), soutien psychologique, …
- La mobilité : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, …
- L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports : séjours de vacances et tarifs préférentiels, …
- Les aides financières, sous critères de ressources : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacement professionnels…), frais de formation, démarches santé, …

Calendrier des expositions à la Mission locale

Du 1er au 11 février : réseaux sociaux
Du 22 février au 4 mars : semaine de l'apprentissage
Du 14 au 18 mars : semaine de l'industrie
Du 4 au 15 avril : informations sur les téléphones portables
Du 25 avril au 4 mai : droit du travail

LE CIE Starter

Le contrat CIE-Starter : un appui aux employeurs pour recruter des jeunes. Le contrat CIE-Starter est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.
Il a pour but, grâce à une aide financière à l'employeur, de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes.

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Fax : 02 99 72 34 64
Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

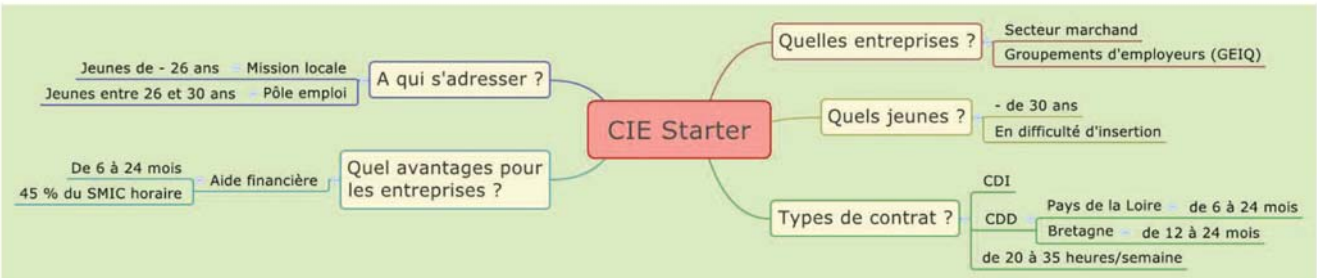

ASSAD du Pays de REDON - COMMUNIQUE

Une information sur les différents dispositifs et les structures et les services spécifiques : accueil temporaire, EHPAD, Equipes Spécialisées Alzheimer…

Je suis aidant et moi qui m'aide ?

L'ASSAD et le CCAS de la ville de REDON organisent une journée en direction des aidants le mercredi 13 avril 2016. Cette rencontre s'adresse aux aidants et aux acteurs du Pays de Redon - Bretagne Sud.

Elle a pour but :

- **D'attirer l'attention du grand public** à la question de la place de l'aidant auprès d'un proche dépendant
- De **sensibiliser** les participants à la nécessité de **prévenir l'épuisement**
- De promouvoir les **actions** et les **solutions** existantes **du territoire**

Lors de cette journée les participants pourront débattre et échanger lors de tables rondes et récolter des informations dans l'espace réunissant les protagonistes œuvrant en direction des aidants.

Pour toute information

Pause Relais
Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants familiers et leur proche fragilisé par une maladie neuro dégénérative
Mélanie BOURGET
85 rue de le Châtaigneraie à Redon
melanie.bourget@assadredon.fr
0800 220 211 du lundi au vendredi de 9h à 18 h

Etat *Civil*

Fleur d'avril ne tient qu'à un fil,
mais fleur de mai on peut s'y fier.

En application de l'article 9 du Code Civil relatif au respect de la vie privée de chacun, seuls peuvent figurer sur le bulletin communal :

- **la naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation.**
- **le mariage dont les époux ont signé une autorisation.**

Naissances - 4 naissances ont été enregistrées depuis le 1er Juillet 2015 :

. 01/09/2015 - Gwendal GIRARD
. 17/09/2015 - Lou-Ann PRAUD
. 26/09/2015 - Marius BLIN

L'équipe municipale félicite les heureux parents

Mariage – 2 mariages ont été enregistrés depuis le 1er Juillet 2015 dont

. 20/08/2015 – Alain LEVESQUE et Sabine de WITTE
. 12/09/2015 – Franck SECHET et Typhaine POIRRIER

L'équipe municipale félicite les jeunes mariés

Décès – 11 décès ont été enregistrés depuis le 1er Mai

. 23/05/2015 - Mr Roger RENAUD, 86 ans, 2 Rue de la Gare » à LANGON
. 25/05/2015 - Mr Julien GUIHAIRE, 85 ans, 6 Ravalin à LANGON
. 30/05/2015 - Mr Pierre THÉBAULT, 84 ans, 106 La Louzais à LANGON
. 15/06/2015 - Mme Odette GUÉRIN veuve TUAL, 14 Rue de la Pommardière à LANGON
. 23/06/2015 - Mr Paul URVOY, 76 ans, 1 Rue des Demoiselles à LANGON
. 20/07/2015 - Mr Gabriel PROVOST, 64 ans, 8 Rue du Moulin à LANGON
. 23/08/2015 - Mr Nourdine OUZIALA, 73 ans, 63 La Gare à LANGON
. 25/08/2015 - Mme Elisabeth BARRÉ Epouse LAIGLE, 58 ans, 31 La Louzais à LANGON
. 30/09/2015 - Mme Hélène MONDI veuve PROVOST, 93 ans, 8 Rue du Moulin à LANGON
. 14/10/2015 - Mme Louise PRUNIER veuve NORMAND, 96 ans, 54 Grande Rue à LANGON
10/11/2015 - Mme Yvonne BAUTHAMY veuve LAURENT, 87 ans, 16 Bodiguel à LANGON

L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux familles

Les nouvelles règles *du démarchage à domicile*

Les nouvelles règles *du démarchage à domicile*

Vente de matériel, rénovation de toiture, nouveau système de chauffage : fréquentes sont les situations où le consommateur est sollicité par des professionnels en dehors des lieux de commercialisation. Dans ces conditions, on peut facilement être amené à s'engager mais aussi rapidement à le regretter !

La loi du 17 mars 2014, dite « loi Hamon », renforce la protection du consommateur qui conclut un contrat hors établissement, nouvelle appellation du démarchage à domicile.

Si vous avez conclu un contrat à votre domicile, sur votre lieu de travail ou auprès d'un professionnel installé occasionnellement dans une galerie marchande par exemple, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits : impossibilité pour le professionnel de vous demander un paiement avant 7 jours, possibilité d'annuler le contrat pendant 14 jours.

Pour en savoir plus, les associations de défense de consommateurs de la Maison de la consommation et de l'environnement ont édité une fiche « Les nouvelles règles du démarchage à domicile » disponible à l'accueil ou téléchargeable sur www.mce-info.org – rubrique Nos publications/Livrets et fiches.

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement -48 boulevard Magenta 35000 RENNES – 02.99.30.35.50 – info@mce-info.org.

Informations : *réseaux d'eau, SNCF et ERDF*

Travaux sur réseaux Eau Potable et Eaux Pluviales

Pour le compte du Syndicat des Eaux de Port de Roche, la SAUR procèdera au changement des canalisations d'Eau Potable et d'Eau Pluviale, à partir de janvier 2016, dans la rue Mondésir et la rue Saint Père.

La SAUR prendra contact avec les personnes concernées par ces travaux pour répondre à leurs questions.

Travaux de voie et de quai à la Gare de Fougeray-Langon

La SNCF entreprend des travaux de voie et de quai à la Gare de Fougeray-Langon, à partir de la 1ère semaine de janvier 2016 pour se terminer fin mars. La 1ère semaine est consacrée à des travaux d'assainissement avec reprofilage du fossé terre.

Des travaux de ripage des voies auront lieu, entre les semaines 2 et 6. Des opérations seront réalisées de nuit (lundi, mardi, mercredi et jeudi) entre le dernier train du soir et le premier du matin. Certains engins de travaux voies pourront être assez bruyants mais la SNCF s'est engagée à intervenir auprès des entreprises pour en limiter les nuisances.

2 « opérations coup de poing » de 24h sans aucune circulation ferroviaire et travaux en continu sont programmées du samedi 23 janvier-13h au dimanche 24-13h et du samedi 30 janvier-13h au dimanche 31-13h.

La SNCF doit encore nous informer des dates précises de fermeture du PN 26 (Heinlée), entre les semaines 3 et 7.

ERDF
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

L'application mobile «ERDF à mes côtés » disponible pour tous

Depuis cet été, les 35 millions d'usagers d'ERDF peuvent télécharger gratuitement «ERDF à mes côtés ». Par l'indication du code postal ou tout simplement par géolocalisation sur cette appli, chaque client sera en mesure de :
- Contacter directement les services de dépannage et raccordement d'ERDF.
- Obtenir plus d'informations en cas de panne, notamment sur l'heure de rétablissement du réseau électrique. Un accompagnement en ligne est aussi accessible en cas de problème électrique dans l'installation afin d'établir un diagnostic et renseigner sur les manoeuvres pour réalimenter leur foyer.
- Avoir des conseils de prévention pour tout type de travaux à proximité d'une ligne électrique dans leur secteur.
- Avoir des réponses utiles aux questions les plus fréquentes des usagers sur leur installation électrique.

Cette application mobile permet de renseigner de manière concrète tout type d'usager sur leur alimentation électrique mais également sur d'éventuels évènements sur le réseau.

« ERDF à mes côtés » depuis l'App store, Google Play et Windows Phone

(Téléchargement gratuit)

DISTANCES DE SÉCURITÉ MINIMALES À OBTENIR APRÈS ÉLAGAGE

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes.

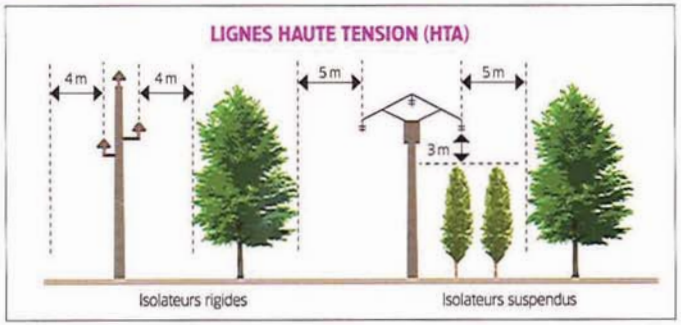

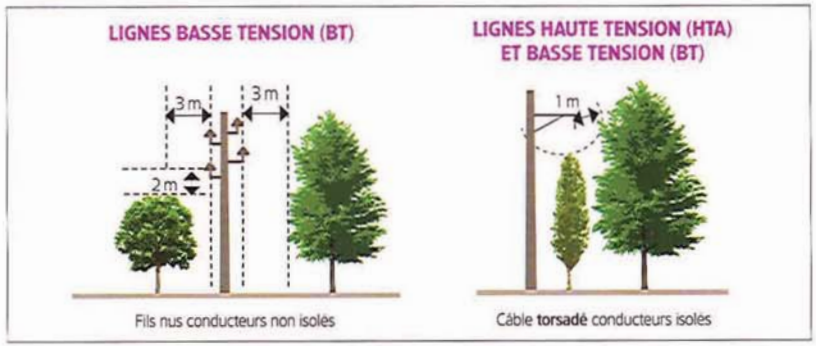

En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

LES GESTES INDISPENSABLES POUR MA SÉCURITÉ

Il est vivement recommandé de :

- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de trois mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'ERDF suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le
09 726 750 + N° DÉPARTEMENT (2 CHIFFRES)*

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

ERDF — ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE — *Et l'électricité vient à vous*

Édition août 2012 — crédits photos : médiathèque ERDF — carine fournier / création graphique 10610924139

L'ÉLAGAGE
en toute sécurité

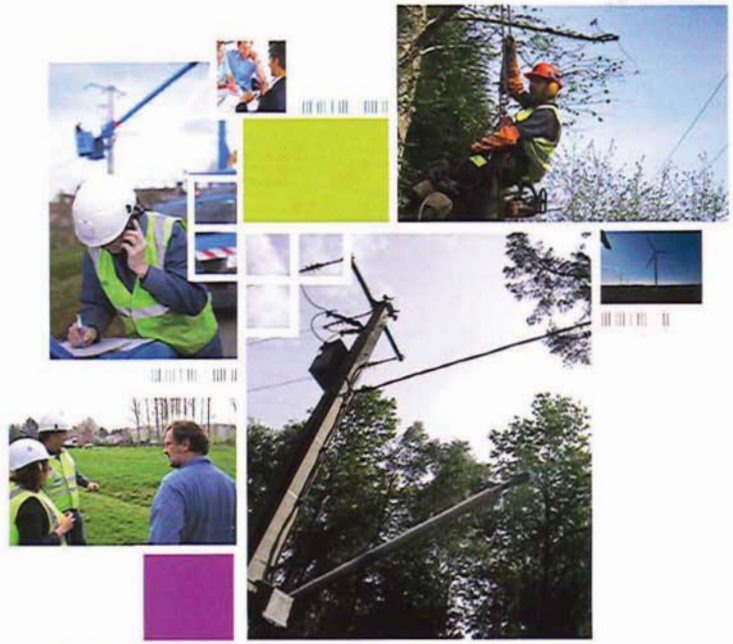

Informations destinées aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

ERDF — ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE — *Et l'électricité vient à vous*

L'ÉLAGAGE UNE ACTION INDISPENSABLE

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre[1]. Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

[1] Arrêté interministériel du 17 mai 2001

QUI EST RESPONSABLE ?

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

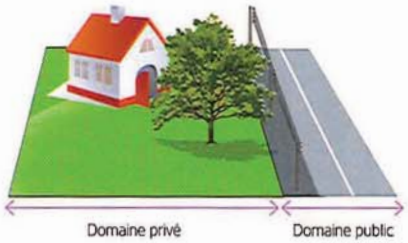

En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ERDF

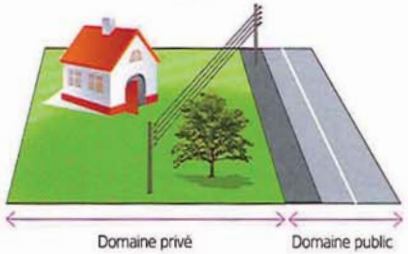

Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF assure l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité[1].

Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €.

En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

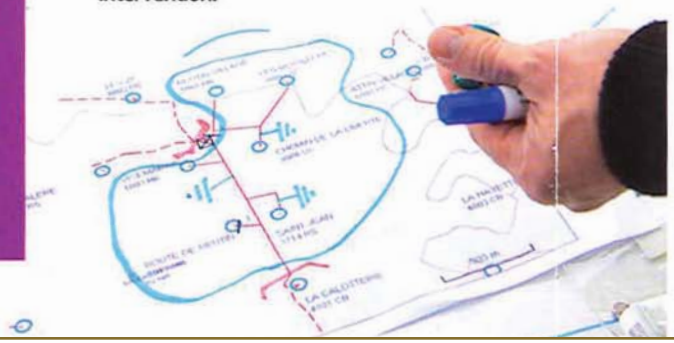

L'ÉLAGAGE RELÈVE DE MA RESPONSABILITÉ DEUX POSSIBILITÉS :

1 CONFIER MON ÉLAGAGE À UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

Je demande à une entreprise spécialisée de réaliser les travaux. Elle effectue les démarches administratives et réalise l'élagage en respectant les règles de sécurité du Code du travail.

Selon les cas, des frais[2] de mise hors tension ou de protection du réseau pourront être facturés par ERDF pour garantir la sécurité des intervenants.

[2] À partir de 320 euros TTC, prix en vigueur au 1er septembre 2011

2 EFFECTUER MOI-MÊME L'ÉLAGAGE

Je décide d'effectuer moi-même l'élagage. Je suis tenu de respecter la réglementation en vigueur, notamment :

- Établir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N° 14434 (disponible en Mairie ou sur le site du ministère www.service-public.fr), ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par ERDF dans sa réponse. Le cas échéant, j'aurai à supporter les frais[2] de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par ERDF pour permettre l'élagage en toute sécurité.
- Respecter les distances d'élagage selon la norme NFC11-201 (précisées au verso)

LE BON CONSEIL

ÉLAGUER RÉGULIÈREMENT VOTRE VÉGÉTATION

Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir systématiquement une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

05 Avril 2016 - Passage de la TNT à la Haute Définition

L'évolution de la norme TNT (Télévision Numérique Terrestre) va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD (Haute Définition) sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?

Le rendez-vous du 5 Avril 2016 constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit, du 4 au 5, sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016 –leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau.

Que faut-il faire pour être prêt le 5 avril ?

Il faut vérifier son équipement : un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site « recevoirlatnt.fr » ou auprès du centre d'appel 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 €.

Environnement

Déjections canines

Un article est déjà paru sur ce sujet dans le Petit Langonnais de Décembre 2014 mais il semble qu'il n'ait pas été lu par tous les propriétaires de chiens, notamment ceux et celles qui, entre autres, promènent leur « toutou » dans le parc de la Mairie et dans les rues du bourg empruntées par les enfants des écoles.

Ce que disait l'article de décembre 2014 et qu'il est utile de rappeler :

« Chacun a le droit de posséder un chien… comme celui de ne pas en subir les nuisances ! Le chien est souvent perçu comme un véritable membre de la famille. Mais le bonheur qu'il procure est indissociable de la responsabilité bien naturelle qui incombe à son maître.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Le ramassage est le meilleur geste car les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses et parfois dangereuse : risque non négligeable d'accident par glissade, principalement pour les personnes âgées et les non-voyants, risque de transmission de certaines maladies surtout auprès des enfants. »

Pour rappel, le ramassage des déjections est obligatoire : en cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. Il suffit de se munir de petits sachets destinés à ramasser les « crottes » de son chien lorsqu'on se promène avec lui.

Incivilités

Depuis quelque temps, nous constatons une recrudescence des incivilités sur la commune : dégradation des abris scolaires, cannettes abandonnées sur place, dépôts sauvages à côté des containers d'ordures ménagères et à côté des points de tri sélectif, encombrants (télévisions, petits matériels électriques et cartons dans les containers des ordures ménagères, pneus abandonnés…). Tout dernièrement, quelqu'un s'en est pris aux drapeaux de Port de Roche : ils ont été arrachés et abandonnés dans la sablière !!

Toutes ces incivilités et dégradations ont un coût pour la collectivité : c'est aux agents communaux qu'incombe le nettoyage. Ces actes sont interdits et les auteurs, ou leurs parents pour les mineurs, risquent des amendes. Des déchetteries existent et la Mairie organise un ramassage des encombrants les 1er mercredi des mois de mars, juillet et novembre, sur inscription auprès du secrétariat de mairie.

Merci à ceux qui auraient connaissance de tels faits d'en informer le secrétariat de Mairie.

« La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prêtent ».

N° d'appel des pompiers de PIPRIAC : 18
Gendarmerie du GRAND FOUGERAY : 17 en cas d'urgence.
Dans les autres cas : 02.99.08.40.05

Numéros de téléphone utiles en cas de panne :
Électricité (E.D.F.) : 0 810 333 035
Eau (SAUR) : 0 811 460 314

MAIRIE DE LANGON

- ***N° Téléphone*** : 02.99.08.76.55
- ***N° Télécopieur*** : 02.99.08.74.24
- ***E-mail*** : mairielangon35@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat au public :
Lundi et Mercredi : de 14h à 17h30
Mardi et Jeudi : de 9h à 12h30
Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Samedi : de 9h à 12h

Horaires de la Médiathèque :
Mardi : de 16h45 à 18h30
Mercredi : de 14h30 à 16h30
Samedi : de 9h30 à 12h
Tél. : 02.99.08.65.30

La Poste de Langon : Tél. : 02 99 08 74 43
Ouverture de la Poste au public :
Lundi, Mercredi et Samedi : de 9h00 à 11h30
Jeudi : de 14h30 à 16h30
Mardi et Vendredi : de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

Maison Médicale :
Infirmiers (A. Chauvin, C. Moussault, A.S. Morel, E. Guillet) : **02.99.08.64.46**
Kinésithérapeute (J. Louaintier) : **02.99.08.60.23**
Médecin généraliste (Dr J. Le Roux) : **02.99.08.78.02**
Pédicure-Podologue (F. Duclos) : **02.99.08.47.01 - 06.26.52.29.38**
Orthophoniste (C. Vandeportaele) : 02.56.50.18.30

PAROISSE ST MELAINE EN PAYS DE REDON:
Les horaires des messes dominicales sont affichés à l'accueil paroissial, 35 Grande Rue (près de la Poste) et à la porte de la Salle des Menhirs.

Médicaments non utilisés :
Ayez le réflexe CYCLAMED : rapportez à votre pharmacien, vos médicaments non utilisés, périmés ou non, même s'il n'en reste que très peu : sirops, solutions, aérosols, sprays, suppositoires, patchs, ovules, comprimés, gélules, poudres, pommades, crèmes, gel, etc.

Container à vêtements :
Un container « le Relais » est à votre disposition, à côté de la Poste (côté rue de la Poste). Vous pouvez y apporter les vêtements en sac, des chaussures nouées ensemble par paire.

Déchetteries
Renac – route de la Chapelle.
Tél. 02.99.72.54.92 (fermée jusqu'à nouvel ordre)
Ste Marie de Redon – ZA la Lande du Guenet.
Tél. 02.99.72.54.92
Tél. du service environnement de la Communauté de Communes du Pays de Redon : **02.99.72.54.92**
ou www.cc-pays-redon.fr.

Ramassage des ferrailles et encombrants :
Planning de ramassage des ferrailles et encombrants sur la Commune : les 1er Mercredi des mois de Mars, Juillet, Novembre.
Le ramassage ne se fait que chez les personnes s'étant inscrites au secrétariat de Mairie. En dehors de ces dates, chacun peut emmener ses ferrailles et encombrants dans les déchetteries, aux heures d'ouverture.

La Recyclette :
A côté de la salle de sports, collecte de journaux, magazines, pub, annuaires…, organisée par les parents d'élèves de l'école Léo Ferré.

A la Sainte Cécile, si on plante des pois, ils viennent

Liste *des Associations*

ACCA (Chasseurs)	PREVAIRE Bruno	8 rue Hameau de Plaisance	06.68.61.87.61 bruno.prevaire@gmail.com
Amicale Laïque Ecole Léo Ferré	PETER Emmanuel	37 le Coudrais	
Association Parents d'Elèves Ecole Léo Ferré	DEWIMILLE Céline	62 Grande Rue	06.62.86.76.81
APEL Ecole St Marcellin	POSSEME Virginie	La Basse Lande St Just	
ARCADES	ESCOLAN Danielle	4 Port de Roche	02.99.08.63.93
Association des Amis de la Chapelle St Joseph	MARCHAND Paulette	101 la Louzais	02.99.08.71.04
BOT (Bretagne Organisation Tir)	RENOUARD Philippe	2 rue Croix St Michel	
Bulle d'échanges	CAVACIUTI Rachel LEMOINE Marilou	37 le Coudrais 55 Grande Rue	02.99.08.62.48 09.51.28.31.52
Club des Ajoncs d'Or	GAUVIN Jean-Yves	3 la Mouchais	02.99.08.64.02
Comité des Fêtes	PLESSIS Pierrick	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
Droit à l'Equité	BECHAMEIL Jean-Claude	10 Faix	02.99.08.71.93
ESPERANCE DE LANGON	BINET Yvette	10 la Glassais	
Section Football (Adultes)	TUAL Fabien	5 la Vallée de Montenac	
Section Football (jeunes)	LIENARD Régis	2 la Moisonnais	06.24.03.42.65
Section Gym-badminton	FEVRIER Germain	4 rue du Bézy	
Section Tennis de Table	RIVAUD Pascal	Beslé sur Vilaine	02.40.87.22.06
Section Pétanque	GAUVIN Patrick	14 Radineuf	06.29.40.49.61
Setion VTT	FEVRIER Jean-Alexis	23 le Coudrais	
Section Yoga	LAMBERT Marie-Jeanne	64 la Louzais	02.99.08.60.41
FOYER DES JEUNES	JOUADE Alexis	12 la Mouchais	
J'VA TI 2	BERTHIER Antoine	15 Heinlée	
OGEC ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT	CHEVALIER Nelly	6 la Marquerais	
TENNIS CLUB BASSE VILAINE	ALLAIN Yves	57 Port de Roche	02.99.08.71.61
UNC-AFN	JAQUET Robert	10 la Garlais	02.99.08.78.98

A VOS AGENDAS

JANVIER

- **08 Janvier 2016, à 19h** – Salle Polyvalente – Vœux du Maire
- **14 Janvier 2016** – Galette du Club des Ajoncs d'Or
- **22 Janvier 2016** – Galette des rois pour les licenciés de l'Espérance
- **23 Janvier 2016 à 10h** – Mairie – Assemblée Générale d'Arcades

FÉVRIER

- **11 Février 2016** – Assemblée Générale du Club des Ajoncs d'Or
- **27 Février 2016** – Repas Créole par l'APE Ecole Léo Ferré

MARS

- **05 Mars 2016** – Cochonnailles, organisées par l'Espérance
- **10 Mars 2016** – Concours de belote par le Club des Ajoncs d'Or
- **23 Mars 2016** – au St Melaine à la Chapelle – Repas fricassée (50 personnes maxi) par le Club des Ajoncs d'Or

AVRIL

- **Avril 2016** – Théâtre avec Tip Tap Top pour l'association « 1 école pour Lucie »

MAI

- **07 Mai 2016** – « 1 école pour Lucie » - Animations avec Michel Fontaine

26 Mai 2016 – Salle Polyvalente – Repas et après-midi dansant, par le Club des Ajoncs d'Or

JUIN

- **Juin 2016** – Sortie à la journée par le Club des Ajoncs d'Or
- **05 Juin 2016** – Foire à Tout, organisée par les 2 écoles.
- **05 Juin 2016** – Tournoi de Foot, organisé par la section Foot de l'Espérance
- **24 Juin 2016** – Assemblée Générale de l'Espérance
- **25 Juin 2016** – Fête de l'école Léo Ferré

JUILLET

- **07 Juillet 2016** – Repas grillades avec Messe, par le Club des Ajoncs d'Or
- **14 Juillet 2016** – Concours Palets/Pétanque, organisé par la section Pétanque de l'Espérance

SEPTEMBRE

- **03 Septembre 2016** – Tournoi de foot Jeunes, organisé par la section Foot de l'Espérance.
- **08 Septembre 2016** – Concours de belote par le Club des Ajoncs d'Or
- **22 Septembre 2016** – Salle Polyvalente – Repas et après-midi dansant, par le Club des Ajoncs d'Or

OCTOBRE

- **20 Octobre 2016** – Repas Couscous, salle du Club des Ajoncs d'Or

NOVEMBRE

- **Novembre 2016** – Sortie à la journée par le Club des Ajoncs d'Or

DECEMBRE

- **15 Décembre 2016** – Repas de Noël, par le Club des Ajoncs d'Or

Les Artisans et Commerçants *Langonnais*

AEROBAUXITE (M.Ukéna)	Mobilier en aluminium	35 rue de Renac	06.76.94.34.28
Agri Bio Conseil		4 rue du Tumulus	02.30.96.33.15
AIRVAG		10 rue de la Pommardière	02.99.08.73.72
ARE PAYSAGE –Dominique BELAY	Aménagement jardins et extérieurs	29 rue de Renac	06.99.91.64.72 arepaysage@yahoo.fr
ARTERE	Activités d'architecture	4 rue Hameau de Plaisance	02.99.08.70.39
ARVAY Lydie – Poney Nature	Centre de Tourisme Equestre	2 la Buntais	02.99.08.79.74
ASTEEL FLASH	Composants électroniques	36 rue de Renac	02.99.08.67.00
Au P'tit Resto	Restaurant Menu du jour	9 Grande Rue	02.99.08.76.49
AURIEGE – Gwendoline LEBRETON	Coiffeuse à domicile	13 le Coudrais	06.59.00.78.66
BASSIN Dominique	Menuiserie en bâtiments vente de bois de chauffage	1 la Jaunais	02.99.08.61.10
BATI-ROC35	Maçonnerie-Rénovation-Carrelage	62 Grande Rue	06.77.76.98.56
BECOKIT	Maison ossature bois-Bâtiments agricoles et industriels -Ingénierie (bureau d'études)-Négoce (Matériaux de construction)	2 rue du Petit Bois	02.99.08.72.84
BILLARD Serge	Travaux agricoles	14 la Couaillerais	02.99.08.70.95
BOTERF Raymond	Sculpteur sur bois	2 Domaine des Pins	02.99.08.70.55
Charline Bassin	Education Canine	La Jaunais	06.58.91.18.02
CHAUVET Bertrand	Enduit-Peinture-Travaux à la chaux	1 la Mouchais	02.99.08.72.41
Douze Grande Rue	Hébergement Touristique	12 Grande Rue	
EKILIBR-INFORMATIQUE.NET	Création de Sites Internet	13 rue Saint Père	06.14.03.12.27
ELVIDEOSO	Production Audiovisuel et Communication	17 Grande Rue-Porte1	02.99.70.10.30
ERS CAZAUBON	Etude de sols	3 Vallée de Montenac	02.99.08.71.40
FEVRIER Annie	Café des Tilleuls-Quincaillerie	2 rue de la Bimais	02.99.08.60.71
FEVRIER Jean-Marie	Taxi Ambulance VSL	27 rue de Renac	02.99.08.74.76
GARAGE LANGON AUTO SERVICES	Garage	49 rue de Renac	02.99.08.77.45
GARAGE LEGLISE *(Remplaçant de M.Outin)*	Garage	2 rue de la Poste	02.99.08.74.07
GUIHAIRE Jean-Marc	Tourneur Fraiseur	1 la Gaudinais	02.99.08.76.19
HARDY ROUX DEVELOPPEMENT	Fabrication de meubles	3 la Jaunais	02.99.08.72.22
ILLE EXPRESS NETTOYAGE	Société de nettoyage	19 Tréau	02.99.08.62.83
JAN Nathalie	Supérette « les Demoiselles »	51 Grande Rue	02.99.08.74.26
KIBENN Société	Plomberie Chauffage	33 rue de Renac	06.15.19.43.95
La Couverture Bainaise-JP Begoin- L.Begoin-Fabrice Huguet	Couverture-Zinguerie-Etanchéité-Ramonage	18 Grande Rue	02.23.31.20.07 06.82.23.29.64 06.61.93.66.85
Le Clos du Chêne	Chambre d'Hôtes	40 rue de Renac	02.99.08.75.66
LEFEBVRE Servane	Ecurie Privée	3 la Chenac	02.99.08.64.98
LEHURT Anne	Fabrication de galettes, crêpes	3 rue de la Brulerie	02.99.08.62.10
LEMAIRE Guillaume	Boulangerie-Pâtisserie	11 Grande Rue	02.99.08.71.67
LEMPERIERE Monique	Poterie Céramique	13 la Gare	02.99.08.75.56
Le Petit Gîte de Langon	Gîte bontemps.framboise@laposte.net	4 la Moisonnais	06.49.75.99.90
LETORT Bernard	Petits travaux extérieurs	19 la Chapronais	06.21.86.13.60
LUCE Etablissement	Production et transformation de contre-plaqué	71 la Gare	02.99.08.74.48
Maison du Naturaliste	Hébergement touristique	2 le Pâtis Vert	
MAKDAD Abdelhak	Ravalement	55 la Gare	06.18.63.22.50
MANOIR DES CHALANDS	Hébergement touristique	1 Port de Roche	
MOQUET Anna	Grainerie	65 la Gare	02.99.08.75.90
NATUR'ELEMENTS			
Guillaume Taupin et Pierre Jégou	Entreprise paysage	2 la Gigardais	06.70.12.51.47
PHARMACIE – VIEL Anne	Pharmacie	41 Grande Rue	02.99.08.70.69
PLESSIS Pierrick SARL	Peinture revêtement	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
POSTE		37 Grande Rue	02.99.08.74.43
Restaurant « la Halte de Port de Roche »	Restaurant	11 Port de Roche	02.99.70.10.60
TESSON SCI	Hivernage et box à louer	1 la Gougeonnais	02.99.08.76.44
TUAL Serge	Travaux agricoles	8 la Moisonnais	02.99.08.73.58
VENTROUX Michel-Café des Sports	Tabac-Articles de pêche-Station service	13 Grande Rue	02.99.08.61.34
WEYMAN Jeff et Anna	Spectacles	22 la Marquerais	02.99.08.72.16

P. Trémaudant 15
Langon classe 5
Le 26 Septembre 2015